Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000



15¢ Vol. 63 No 42 SAINT-BONIFACE, MERCREDI 28 JANVIER 1976

L'éducation française aura-t-elle son sous-ministre adjoint ?

Le Ministre de l'Education du Manitoba, Ben Hanuschak, a déclaré au cours d'une réunion informelle avec les dirigeants de la Société Franco-Manitobaine qu'il était prêt à considérer la possibilité de proposer à ses collègues du Cabinet la création d'un poste de sous-ministre adjoint responsable de l'éducation française dans la province.

La création de ce nouveau poste ministériel serait le résultat d'un compromis atteint par différentes parties franco-manitobaines et le ministre de l'Education, après que celui-ci eut déclaré qu'il n'était guère réaliste d'envisager l'officialisation du Bureau de l'Education Française.

Selon Ben Hanuschak — qu'il nous a été impossible de rejoindre — le B.E.F. ne serait en effet qu'une "branche" comme les autres de son ministère. Son officialisation pourrait — toujours selon le ministre — déclencher certains mouvements de mauvaise humeur et des revendications d'autonomie de la part d'autres "branches" du ministère. Ben Hanuschak ne semble pas être prêt à courir ce genre de risque.

"Le Bureau de l'Education Française est aussi officiel que n'importe quel autre département de mon ministère", aurait déclaré le ministre au cours de l'entretien qu'il a eu avec les dirigeants de la S.F.M. Il aurait ajouté qu'une autonomie telle que celle réclamée depuis si longtemps par le BEF par de nombreuses personnalités de la communauté franco-manitobaine est quelquechose qui "ne se fait jamais" dans un ministère.

Les dirigeants de la Société Franco-Manitobaine ne partagent pas l'opinion de Ben Hanuschak sur la similitude de statut qui existerait entre le BEF et les autres départements du Ministère de l'Education. Ils avancent en particulier que, à la différence des autres branches, le BEF est alimenté par des fonds spéciaux provenant directement du gouvernement fédéral, et qu'il négocie directement avec celui-ci. Ils soulignent surtout que le rôle du Bureau de l'Education Française dépasse celui des autres départements du ministère dans la mesure où il a la charge de "coordonner tous les aspects de l'établissement d'un milieu scolaire français" dans la province.

Le ministre manitobain de l'Education n'est apparemment pas insensible à la valeur de cet argument. **Les dirigeants de la Société Franco-Manitobaine ont d'ailleurs tenu à mettre en valeur "l'attitude positive" dont Ben Hanuschak a fait preuve au cours de leur entretien avec lui.**

Cette attitude positive pourrait donc mener à la création de ce poste de sous-ministre adjoint responsable de l'éducation française, création dont le principe semble, à première vue, satisfaire tout le monde.

La création d'un tel poste et la définition des fonctions de la personne qui y serait nommée rendraient en effet indispensable une définition très précise des pouvoirs et de la structure de l'organisme dont ce sous-ministre adjoint serait responsable, à savoir le Bureau de l'Education Française qui acquerrait ainsi, de manière un peu détournée, un statut plus officiel.

On n'en est cependant pas encore là, et de nombreux problèmes restent à régler.

Tout d'abord, il ne s'agit pour le moment de la part du ministre que d'une intention de considérer une possibilité. La création d'un poste minis-

(suite, page 25)

Les minorités répondent à Faulkner

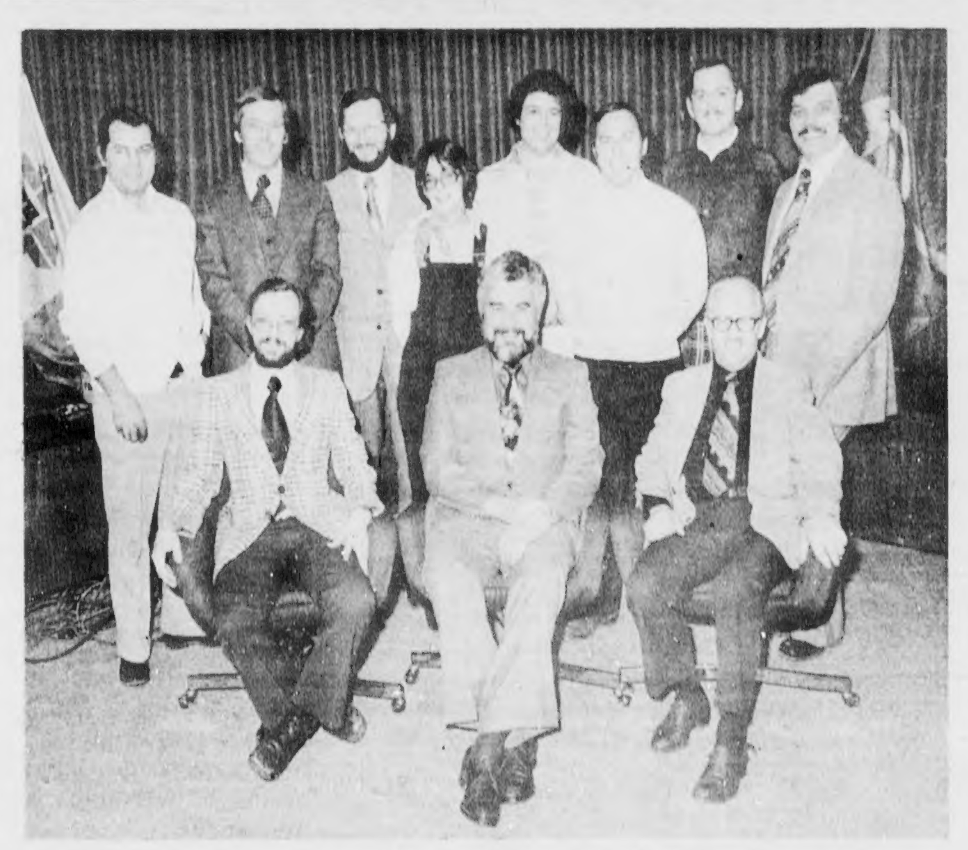
"QUAND ET COMMENT?"

N.D.L.R. — Nous avons publié la semaine dernière en première page un texte du Secrétaire d'Etat Hugh J. Faulkner dans lequel le Ministre faisait "état de certaines considérations relatives aux principales requêtes de la Fédération des Francophones hors Québec", requêtes qui reprenaient les revendications définies dans le rapport du groupe de travail sur les minorités francophones, "C'est le temps ou jamais" et qui furent officiellement présentées au Secrétaire d'Etat le 27 novembre à Ottawa. Hugh Faulkner insistait dans ce texte sur la "complexité" d'un problème qui, disait-il, sera cependant "résolu". Mettant en avant les problèmes que causerait au sein du Secrétariat d'Etat une restructuration des services ayant la responsabilité des minorités francophones telle que recommandée par le groupe de travail, le Ministre soulignait également la "dimension complexe" de l'aspect des revendications du groupe sur une éventuelle réallocation des fonds distribués au bilinguisme.

Ces "considérations" de Hugh Faulkner n'ont pas apaisé les représentants des minorités francophones non québécoises. Celles-ci répondent aujourd'hui au ministre, par l'entremise de l'exécutif de la Fédération des Francophones hors Québec. Cet exécutif est composé, rappelons-le, de Hubert Gauthier (Winnipeg), président, Jean-Louis Bourdeau (North Bay), vice-président, André Giroux (Régina), secrétaire-trésorier, Denis Losier (Moncton), et Paul Comeau (Halifax). Voici le texte de la réponse des représentants des minorités francophones non québécoises au Ministre Faulkner:

L'article paru sous la signature de l'Honorable H. Faulkner dans les différents journaux francophones hors Québec confirme, s'il en était encore besoin, une attitude adoptée sciemment par le Secrétariat d'Etat depuis le dépôt du rapport du Groupe de Travail sur les minorités francophones. La seule lecture du titre du communiqué laisse présager de son contenu. Cela débute sur une promesse. Un

(suite, page 25)



Voici les membres du comité d'organisation du Festival du Voyageur. Première rangée, de gauche à droite: Henri Marcoux, vice-président; Guy Savoie, président; Etienne Bohémier, vice-président. Deuxième rangée, dans le même ordre: Camille Desautels, directeur; Georges Grenier, secrétaire-trésorier; Suzanne Nolette, secrétaire exécutive; Gérald Turenne, gérant général; Claude Lavallée, directeur; Gilles Ferland, directeur; Bernard Turenne, directeur. N'apparaissent pas sur la photo les directeurs Aurèle Desaulniers, Gilles Cop et Gilbert Cormier.

Les Éducateurs franco-manitobains recommandent l'école française

(voir page 3)

À RETENIR: LA FORMULE COOPÉRATIVE

Voir l'éditorial, page 2

Éditorial

À RETENIR: LA FORMULE COOPÉRATIVE

Après le Sermon sur la Colline, alors que, l'oeil dur, sévère, le Grand-Prêtre nous a enjoint au repentir, à abandonner la vie facile, à cesser les folies et à nous tourner vers des "valeurs nouvelles." (qu'Il ne nous a pas décrites), nous prédisant un "Ordre nouveau" (qu'Il ne nous a pas décrit) que nous devons accepter, sinon..., parce que nous sommes dans un gâchis que nous avons créé par nos péchés, etc., etc. (Il est intéressant de noter qu'en ce moment, aux USA, où il n'est pas question d' "Ordre nouveau" ni de "Nouvelles valeurs", l'économie connait une relance...), on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de réfléchir (par nous-mêmes), d'oublier les farceurs, et de voir comment, chacun, par lui-même, pourrait voir à son affaire, améliorer son sort.

Nous sommes en régime du plus fort. Les ouvriers syndiqués peuvent, par la grève, faire la pluie et le beau temps, et en sortir avec plus, en certains cas beaucoup plus, de revenu. La grande entreprise se porte bien si l'on examine ses profits; elle a des experts à son service et beaucoup d'argent à consacrer à sa croissance. Mais les petites gens? Qu'advient-il des petites gens, ceux qui doivent, chaque semaine, chaque fin de mois – et c'est la majorité – boucler le budget avec un dollar qui vaut de moins en moins à l'épicerie?

Il est pourtant une formule simple, qui a été mise à l'épreuve avec d'éclatants succès, formule tellement simple, dont on a sous les yeux chaque jour les manifestations, tellement simple, cette formule, qu'on l'oublie. Mais combien efficace! La formule coopérative.

En coopération, on ne va pas demander à l'Etat de nous faire vivre, de nous dire comment organiser nos vies. En coopération, chacun est l'égal de son voisin, le respect de la personne humaine prévaut. C'est l'entr'aide. Seul, l'individu est impuissant. Groupés, les individus deviennent une force.

On connait la formule par certaines de ses extériorisations dont la Caisse populaire qui a rendu et qui rend d'immenses services à ses membres. On pense aux coopératives agricoles et à certaines autres. Si l'on songe un instant au progrès extraordinaire qu'a connu, que connait, par exemple le Mouvement Desjardins, issu d'un dix sous déposé à la Caisse populaire de Lévis un soir de décembre 1900, on ne se pose plus la question sur la valeur de la formule coopérative.

Or cette formule est extrêmement flexible. Elle peut servir à toutes les fins. Et nul n'a besoin d'être grand clerc. Dans chaque cas, selon les besoins à satisfaire (crédit, épargne, consommation, production, mise en marché, logement et quoi encore – on peut allonger la liste à l'infini), il suffit que des individus s'unissent, unissent leurs efforts pour s'entr'aider.

Il existe des coopératives d'épargne et de crédit que l'on appelle Caisses populaires, il y en a d'autres. Retenons que la formule peut servir à tout. Des coopératives d'habitations commencent à se développer et elles constitueront sans doute une solution efficace à la crise aigüe du logement que nous traversons. Comme coopérative de production, pourquoi pas, par exemple – cela pourrait être organisé dès maintenant – constituer des coopératives de jardinage alors que des groupes se formeraient pour cultiver en commun des espaces de terrain loués en commun? Au prix où en sont les aliments et aux prix où ils en seront dans les mois à venir, il y aurait là des possibilités d'économies considérables.

Le ministre manitobain responsable du développement coopératif, l'honorable René-E. Toupin, rentre, avec son sous-ministre, d'une visite au Québec au cours de laquelle il a beaucoup été question de coopératives et au cours de laquelle, aussi, les visiteurs se sont rendus à l'un des magasins Cooprix qui ont pris naissance là-bas il y a quelques années et qui progressent rapidement. L'on est bien conscient de la formule coopérative, au Manitoba (voir, page 3) et on l'a mise en pratique dans bien des cas. Il reste qu'il faut mieux la faire connaître. Nous verrions bien le ministère du Développement coopératif poursuivre – et maintenir – une solide campagne d'éducation, d'information sur le sujet, montrer à l'individu que seul, il est impuissant, mais que groupés, les individus deviennent puissants, capables de voir à leurs affaires, dans l'indépendance et la dignité.

Jean-Jacques Le François

Lettres à LA LIBERTÉ

Vive J.L.!

Cher M. Lesieur,

Les parents de l'école Taché désirent vous remercier pour le très bon article que vous avez rédigé en leur faveur et qui est paru en première page du dernier numéro de votre journal.

Ils sont assez rares, les organismes et les individus qui ont "osé" appuyer les parents de Taché dans leurs justes revendications. Ils sont très sensibles au geste que vous venez de poser pour eux.

En 1976 tout comme en 1974 il est urgent et nécessaire que le nord de Saint-Boniface ait son école française.

Encore une fois merci beaucoup.

Marcel Jamault
porte-parole des parents de l'école Taché

À bas J.-L.!

Monsieur Jean Lesieur,

Suite à votre article "Au 100 Nons: remise en question", je me permets à mon tour de remettre en question le bienfait de vous appeler et de vous informer de ce qui se passe au 100 Nons, en somme de prendre le temps de parler avec vous pour ensuite éviter des malentendus et des fausses informations.

Je conteste surtout la phrase suivante: "les dirigeants du groupe ne sont guère désireux de s'étendre sur les raisons ayant motivé ces démissions en bloc." Lorsque je vous ai donné l'information relative à la crise actuelle, je vous ai dit que Mme Monique Gauthier vice-présidente élue et présidente par intérim, devenant animatrice du projet Pi-Oui au 100 Nons ne pouvait par conséquent assumer constitutionnellement ses fonctions sur le Conseil Administratif. Vous avez jugé que cela n'était pas assez important pour être mis au clair. Si cela est, évitez alors des mots tendancieux tels que "guère désireux de s'étendre", mais dites plutôt que vous n'êtes guère désireux d'essayer de comprendre ce qui se passe.

D'autre part "ce ne sont pas des démissions en bloc" mais progressives et vous le saviez aussi. Vous devriez être satisfait, en tant que journaliste de voir que tout se passe publiquement et que nos différents sont mis sur la place publique pour éviter justement de fausses rumeurs.

En tant que journaliste vous devriez être satisfait aussi de voir que le 100 Nons cherche à coopérer avec la presse, au lieu de faire comme on a dû le faire jusqu'à présent, c'est-à-dire rédiger nous-mêmes nos propres commentaires sur nos activités, ce qui n'est pas le comble de l'objectivité, je vous le reconnais. Mais quand il y a absence, on y remédie. . .

CKSB et CBWFT sont souvent critiqués dans vos colonnes, mais je me dois de les remercier publiquement pour l'effort et l'objectivité démontrés depuis le 13 janvier et surtout de ne pas avoir cherché à envenimer les choses, là où il n'y avait pas nécessité de le faire.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacqueline Blay
Directrice 100 Nons

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.
DIRECTEUR: Marcien Emond.
RÉDACTEUR EN CHEF: Jean-Jacques Le François. – JOURNALISTE COOPÉRANT: Jean Lesieur.
SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: René Guyot. Au téléphone: 247-4823.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.
L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada, $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.
LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2. Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

La langue est une science, certes, mais un art également. En conséquence, elle doit être belle, et, pour servir de modèle, il importe qu'elle charme et séduise l'étudiant. En un mot, il faut qu'elle plaise.

Adopté à l'unanimité

Les éducateurs franco-manitobains recommandent l'école française

La troisième réunion du conseil provincial des E.F.M. a eu lieu au Collège Universitaire Saint-Boniface le 24 janvier. Le conseil se compose du comité exécutif, des présidents de comités permanents, d'un représentant élu par le corps professoral de chaque école bilingue ou française du Manitoba, ainsi que d'un étudiant et d'un professeur de l'Institut pédagogique.

Le conseil provincial précise les orientations de l'association et prend toutes les décisions nécessaires à la poursuite des objectifs fixés par l'assemblée générale; il peut établir des politiques nouvelles sujettes à révision par l'assemblée générale.

Voici la position que les Educateurs Franco-Manitobains ont prise officiellement au cours de leur réunion de samedi dernier sur la question de l'école française au Manitoba.

A. Les Educateurs Franco-Manitobains adoptent le principe que l'école française est celle qui répond le mieux aux besoins suivants: préserver la langue, les coutumes et la culture de l'étudiant francophone tout en lui permettant de vivre dans son milieu, dans sa province et dans son pays.

B. En CONSÉQUENCE, LES ÉDUCATEURS FRANCO - MANITOBAINS RECOMMANDENT:

1] L'établissement d'un réseau d'écoles françaises qui regrouperaient de façon homogène les étudiants de langue française, qui utiliseraient le français comme langue d'enseignement, de communication et d'administration et verraient à faire régner une ambiance française qui favoriserait l'épanouissement culturel et linguistique de la langue française.

2] L'étude de solutions provisoires qui permettrait l'établissement d'écoles françaises de façon graduelle et progressive selon le rythme, les circonstances et les situations particulières de chaque commission scolaire.

3] L'étude immédiate de moyens nécessaires tant pédagogiques que financiers afin de permettre aux éducateurs de rencontrer leurs obligations professionnelles en matière d'éducation française.

4] Le développement de politiques claires et précises dans le domaine de l'enseignement du français, langue seconde, pour tous les non-francophones désireux de devenir véritablement bilingues.

C. Pour s'assurer que les parents comprennent bien l'opération, les services et les programmes scolaires qui leur sont disponibles et pour qu'ils puissent faire des choix valables, les E.F.M. recomman-

(suite, page 25)

LE GOUVERNEMENT MANITOBAIN SUIT DE PRÈS L'EXPÉRIENCE DES COOPRIX



L'honorable René-E. Toupin, ministre du Développement coopératif du Manitoba, aussi ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles, ministre responsable de la régie manitobaine des Alcools et président du comité du Cabinet sur la Santé le Bien-être social et l'Education, vient de passer quelques jours au Québec où il a visité un magasin Cooprix et s'est entretenu avec le ministre québécois des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, madame Lise Bacon.

Au cours d'une entrevue accordée à la représentante du journal LE DEVOIR, Renée Rowan, le ministre s'est dit spécialement intéressé par tout ce qui touche le développement coopératif, en particulier le domaine de la consommation et de l'habitation.

"Nous avons, au Manitoba, des coopératives de consommation de type traditionnel, souligne-t-il, mais encore rien du genre des magasins Cooprix. Nous sommes intéressés à une formule amendée et nous avons l'intention d'établir une coopérative de ce type à Saint-Boniface."

L'aspect éducation du consommateur, l'étiquetage et la promotion de l'alimentation à travers le magasin ont surtout impressionné le ministre qui a pris le temps, à plusieurs reprises, de s'arrêter pour lire les affiches au-dessus des étalages. Il a posé de nombreuses questions sur les méthodes de mises en marché dans les Cooprix.

Au niveau d'un échange possible avec les magasins Cooprix, M. Toupin a déclaré qu'il serait souhaitable, si on réussit à mettre sur pied, à Saint-Boniface, une coopérative comme celle de la Coop des consommateurs de Montréal "d'emprunter du personnel montréalais pour aider à mener à bien ce projet de façon à éviter les difficultés rencontrées et les erreurs commises ici".

Les secteurs de la consommation et de l'habitation laissent encore beaucoup à désirer chez nous, poursuit le ministre, surtout à cause d'un manque d'éducation des consommateurs. "Il appartient aux gouvernements, affirme-t-il, d'aider les coopératives à s'organiser, à leur fournir les outils nécessaires."

Avant 1969, plusieurs lois au niveau provincial empêchaient les commissions scolaires, les municipalités et les coopératives de faire affaire avec les caisses populaires. "Nous avons amendé nos lois en conséquence et maintenant, elles peuvent traiter avec les caisses populaires par l'entremise du mouvement coopératif."

Affirmant sa confiance en la formule coopérative, le ministre Toupin soutient que le mouvement coopératif doit être compétitif: "Il doit offrir des services qui soient non seulement bons, mais meilleurs. Autrement, il doit disparaître du champ d'activités."

Au Manitoba, la loi des coopératives de consommation relève de la loi des compagnies. M. Toupin compte déposer, au cours de la prochaine session qui débutera le 12 février, un pro-

(suite, page 25)

Appui du Secrétariat d'État aux Francophones hors Québec

La nouvelle Fédération des francophones hors Québec recevra $25,000 du gouvernement fédéral pour initier son programme national d'activités au cours des trois prochains mois. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le Secrétaire d'Etat, l'honorable J. Hugh Faulkner.

On se souviendra que le Secrétariat d'Etat avait autorisé l'automne dernier une subvention de $8,500 pour permettre aux associations provinciales et interprovinciales francophones hors Québec d'étudier la possibilité d'un regroupement. Peu après, la nouvelle fédération voyait le jour, soit le 26 novembre 1975.

L'octroi de $25,000 permettra à la Fédération d'établir un réseau de communication et d'information à travers le pays, de coordonner et de mettre en commun les orientations des communautés francophones hors Québec. Les fonds serviront également à réunir les représentants des organismes membres de la Fédération afin de la rendre aussi opérationnelle et fonctionnelle que possible.

M. Faulkner reconnaît que son appui à la Fédération des francophones hors Québec a pour effet d'encourager les pressions des communautés d'expression française isolées sur son propre Ministère. "Cela me semble à la fois sain pour le gouvernement et nécessaire pour les groupes francophones car, pour moi, cette forme d'action mène nécessairement vers une plus grande coopération de part et d'autre; en dernière analyse, c'est une meilleure coordination des efforts déployés pour assurer le plein développement des communautés francophones hors Québec qui est recherchée", d'ajouter le Secrétaire d'Etat.

En annonçant cette subvention de $25,000 à la Fédération des francophones hors Québec, M. Faulkner a souligné comment son Ministère accorde une très grande priorité au travail mené par cet organisme et par ses membres constituants. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles et du nombre déjà assez élevé d'organismes interprovinciaux subventionnés, le Secrétariat d'Etat a néanmoins accepté de diriger des fonds vers la nouvelle Fédération. "Son action constitue une priorité dans le contexte actuel de la promotion du bilinguisme au Canada", de conclure le Secrétaire d'Etat.●

L'Actualité

NOTRE VIEUX PARLER

Nos ancêtres disaient "icitte", et nombre de nos gens le disent encore. Nos ancêtres disaient aussi "le tirouère", "moué" Louis XIV disait bien, "L'Etat, c'est moué"... —, et ils disaient "ast'heure", "l'estatue", "le seillaud d'eau", que l'on retrouve dans Brantôme à la fin du seizième siècle. Ils disaient "doubtance" pour soupçon, "vlimeux" et "envlimé" pour venimeux et envenimé, "Assortemens" pour assortiment, "bas-cul" pour croupière, "un chacun", "i ne dit", "si très", "menton fourchu", "combien que le départ me soit dur", "pour passer cest yvers", qu'emploie Villon. Ils disaient "jarbe" pour gerbe, "la semaine des trois jeudis", "laidure" pour laideur "semblance" pour ressemblance, des "vaisseaulx" pour des vases, "vreloper" pour replanir, que l'on retrouve dans Rabelais. On pourrait continuer longtemps ainsi. Villon et Rabelais, avec Montaigne et Ronsard, sont les jalons principaux de la langue.

Nos ancêtres apportèrent des anciennes provinces de France, du Nord-Ouest de la France principalement, leurs superstitions, leurs coutumes, leur façon de parler, de s'exprimer. Un grand nombre d'entre eux venaient de Normandie [notre ascendance bretonne est un mythe] où l'on dit encore "pt' ben", "c'est un bon gars", "j'srons là dimanche", et "ça lui ferait d'la peine".

Transplantés en Nouvelle-France dans des conditions difficiles, retenus sous un régime absolu, sans écoles ou à peu près, n'ayant d'ailleurs pas beaucoup d'ambition de ce côté-là, nos gens conservèrent leur accent, leur manière de s'exprimer. Ils ne lisaient pas, n'en ayant pas plus l'habitude ni le goût que le terrien d'aujourd'hui, et les livres leur étant d'ailleurs défendus. Sous l'influence de l'environnement, du genre de vie nouveau auquel ils devaient s'adapter, ils créèrent des expressions nouvelles. L'officier français d'Aleyrac remarque, vers 1755, que les Canadiens ont forgé des mots comme "tuque", et qu'ils disent "une poche" pour un sac, "tanné" pour ennuyé, "miette" pour moment, "chance" pour bonheur, "paré" pour être prêt. On dit "barrer la porte", "barrer la route", "les cheveux aras les oreilles", "jeudi soir sur les huit à neuf heures", et l'expression "c'est de valeur" se trouve dans les vieux dictionnaires du dix-septième siècle. Que dire de "beau dommage"...?

Quand la France perdit ses colonies d'Amérique, les Canadiens furent abandonnés à leur sort. Ils se replièrent sur eux-mêmes et transmirent à leurs enfants et à leurs petits-enfants la façon de parler d'autrefois. Il faut dire qu'au dix-septième siècle, au moment des départs pour la Nouvelle-France, la langue française n'était pas encore fixée.

Le vieux parler s'est transmis jusqu'à nos jours et on le retrouve dans les campagnes au Pays de Québec et chez les plus vieux qui ont émigré, ici par exemple. Rien ne fait plus chaud au coeur que d'entendre ces personnes âgées échanger des propos dans le vieux parler.

Mon vieil ami me dira "mon z'ami", et j'aurai envie de le dire à mon tour; l'habitant dira bien que "la jument rue dans l'bas-cul", je ne m'y objecterai pas car ce n'est pas chez lui que j'entendrai le baragouinage franglais qui nous envahit. Et je reconnaîtrai la formule quatre fois centenaire, inchangée et commode... — "baise mon c...", — dont Gymnaste, dans Rabelais, avait baptisé son espée!

Jean de Lotainville



LE DÉFILÉ ANNUEL

Le Festival du Voyageur annonce que le défilé du Festival aura lieu dimanche, le 15 février 1976 à 14h30. Le cortège se mettra en branle au Palais Législatif et se dispersera au Parc Provencher.

La famille Désaulniers, qui l'année passée a remporté le premier prix de la section "Attractions spéciales" se prépare en ce moment à défendre son titre et lance un défi à toutes les familles et aux groupes d'amis à leur faire concurrence.

Le Festival du Voyageur invite la participation des groupes aux autres catégories: chars allégoriques, groupes équestres, à pied, orchestres, attractions spéciales, blocs sonores, etc.

Si vous n'avez pas reçu votre formule d'inscription, communiquez avec le Bureau du Festival du Voyageur, 219, boulevard Provencher. Téléphone: 233-3460.

LE PARCOURS DU DÉFILÉ

Le départ aura lieu au Palais Législatif. De là, vers l'est sur la rue Broadway jusqu'à la rue Main, puis vers le sud sur cette dernière, et par les ponts Main et Norwood rue Marion jusqu'à la rue Enfield, vers le nord, rue Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la rue Cathédrale où le cortège se dispersera.

LE "BAL DU GOUVERNEUR"

Le "Bal du Gouverneur", haut en couleurs comme toujours, aura lieu cette année et pour la première fois au Centre culturel franco-manitobain, le 4 février qui vient.

C'est à ce "superbal", comme disent les organisateurs du Festival que sera couronnée la reine du Festival du Voyageur, 1976.

WHITE'S FOODS LIMITÉE fournit gracieusement la nourriture. Manuel Jarrin, le grand patron du restaurant français LA VIEILLE GARE, préparera le souper qui, dit-on, sera sans pareil. . .

Les billets pour cet événement coûtent $12.50 et seront mis en vente bientôt.

LE CONCOURS DES BARBUS

Le septième concours des Barbus du Festival du Voyageur, 1976, aura lieu le 17 février à la salle des Fils Natifs, au 230, boulevard Provencher. Cette année, deux catégories de concurrents: Les barbes entreprises avant le 1er novembre 1975, et celles mises en train après cette date. Les barbes seront jugées, disent les organisateurs du Festival, selon leur apparence, leur texture et leur coupe. Trois prix seront décernés à chaque catégorie. Date limite pour s'inscrire: Le 31 janvier (de cette année...).

UN CONCERT

Dans le cadre du Festival du Voyageur, le Centre culturel franco-manitobain présentera, les 15, 16 et 17 février, "EN VEDETTE", un concert de Robert Paquette et de Edith Butler. Les représentations débuteront à 20:30 heures.

Robert Paquette est né à Sudbury, en Ontario, a fait ses débuts au Manitoba au mois de novembre dernier au CLUB LA VÉRENDRYE. Edith Butler, chansonnière de l'Acadie, bien connue, participera au spectacle avec Robert et nous offrira plusieurs de ses compositions. Les billets sont en vente au C.C.F.M.

DES SOIRÉES DE VARIÉTÉS À L'UNION NATIONALE DES MÉTIS

L'Union nationale des Métis organise, dans le cadre du Festival du Voyageur, des soirées de variétés dont l'objet sera de faire mieux connaître la culture, la musique, les coutumes — et la bonne nourriture — des Métis franco-manitobains. Venez boire, manger, danser, vous amuser à l'Auberge de la Barrière à la salle des Fils Natifs, au 230 boulevard Provencher, les 18, 19 et 20 février qui viennent.

C'est aussi l'Union nationale des Métis qui organise le cinquième concours annuel de violon et de gigues. Cet événement aura lieu au gymnase Holy Cross, au 290, rue Dubuc, dimanche le 22 février.

PRÉPARATION AU MARIAGE

Les rencontres préparatoires au mariage pour les jeunes couples francophones commenceront le dimanche, le 1er février à 2h00 en la salle d'audio-visuel, au sous-sol de la Cathédrale de Saint-Boniface. Elles se termineront le dimanche 21 mars.

Les rencontres sont dirigées par des couples mariés et des prêtres.

On est prié de s'inscrire d'avance en signalant 247-3063.



Le temps des carnavals, le temps des reines, des "miss". . . Autant y aller pleinement. . . Voici "Miss World". . . Wilnellia Merced.

L'art de présenter les vins sur la table

C'est au moment du repas que vous apprécierez le mieux les Vins de France, à la gamme variée, unique au monde.

Savoir choisir et présenter un vin est accessible à tout homme de goût, encore faut-il veiller à le servir dans les meilleures conditions possibles:

* dans un **verre** qui convienne à sa nature
* à la **température appropriée**
* à la place qui lui convient dans l'ordonnance du repas.

Voici quelques conseils faciles à suivre sur le SERVICE DES VINS DE FRANCE, qui mettront en valeur les vins de qualité que vous avez choisis pour bien accueillir vos convives et vos amis.

DE LA TEMPÉRATURE

Veillez à mettre vos vins lentement à la température convenable.

Les vins blancs secs et rosés doivent être servis frais mais jamais glacés ni frappés, c'est-à-dire entre 8 et 12oC.

Les vins blancs demi-doux ou liquoreux, le Champagne, les mousseux peuvent être servis plus frais encore, soit entre 6 à 8o C.

Les vins rouges légers et fruités à la température de la cave, soit 10 à 12o C.

Servez **les vins rouges** "chambrés", c'est-à-dire amenez-les à la température d'une pièce modérément chauffée: (Les Bordeaux à 18-19o - Les Bourgognes à 15 ou 16o.)

CE QU'IL NE FAUT ABSOLUMENT PAS FAIRE

* Glacer ou frapper à l'excès un VIN BLANC.
* Utiliser le congélateur (freezer).
* Le laisser plus de deux heures au réfrigérateur.
* Mettre des glaçons à même le vin.

Pour les VINS ROUGES:

* les tiédir à l'excès: **"Chambrer" n'est pas chauffer.**
* Plonger un grand cru dans un seau d'eau bouillante.
* Placer la bouteille sur un radiateur et l'oublier.

Pour TOUS LES VINS:

* Il faut éviter de les brutaliser, agir toujours **lentement,** pour les amener à la température convenable.

DES VERRES

Chaque région de France, ou à peu près, a adopté un type de verre destiné à mettre en valeur les vins du terroir.

LES ORGUES DE LA GOURMANDISE

* un nombre de verres égal à celui des vins offerts au cours du repas.
* sans oublier. . . le verre à eau.

CE QU'IL FAUT:

* que le verre à vin soit vaste afin de n'être jamais rempli à ras bord.
* Ses flancs devront être rebondis pour que le liquide puisse s'y déployer et son embouchure légèrement rétrécie pour que les ARÔMES se concentrent pour être mieux perçus à l'olfaction.
* Il doit être muni d'un **pied,** ou jambe, élégant, pour éviter, en le prenant, de réchauffer le vin.

CE QUI IMPORTE:

* le verre est fait pour le nez et les lèvres de vos convives, pas seulement pour leurs yeux.
* donc, **proscrire** les verres épais ou colorés.
* l'idéal:

  Verre aussi mince que possible, en cristal fin, d'une transparence absolue.

  Toute la lumière pour le vin afin de pouvoir mieux apprécier sa couleur, son brillant, sa robe.

DE LA PROPRETÉ: Le verre doit être net, impeccable.

* attention à la poussière de certaines étagères;
* attention aux traces de rouge à lèvres. . .
* attention au nettoyage avec de vieux torchons humides qui risquent de communiquer de mauvaises odeurs au vin.
* Pour le rinçage: de l'eau tiède sans détergent.

DÉBOUCHER UNE BONNE BOUTEILLE

Vous avez extrait de votre casier à bouteilles celle que vous destinez au jugement de vos convives. Elle a reposé au calme, à l'abri de la lumière et à température constante (10-12o) pendant **au moins huit jours** en attendant l'holocauste final.

S'il n'y a pas de dépôt visible, il est inutile de se servir d'un panier verseur.

S'il s'agit au contraire, d'un vin vieux, bien dépouillé, un dépôt de matières tanniques — signe de haute qualité — s'est formé sur la paroi de la bouteille. Il faut alors manipuler celle-ci avec précaution et amour, lui conserver, à l'aide du fameux panier, la même position couchée que celle occupée dans le casier à bouteilles, et éviter d'en troubler le contenu.

En débouchant une telle bouteille qui sera vraisemblablement décantée, n'oubliez pas de soulever le devant du panier par une soucoupe retournée , ceci pour éviter à quelques gouttes de vin de s'échapper et de tacher la nappe.

DÉCAPSULAGE

Il doit être pratiqué sans brutalité.

— Découper avec soin la capsule métallique ou en plastique, un centimètre **en dessous du goulot**, car le vin ne doit avoir aucun contact avec le métal ou avec la matière qui enrobe le bouchon.

— Essuyer avec un linge propre.

(à suivre)

"Si toutefois. . ."

(suite)

"J'ai l'rhume, c'est abominable, et si toutefois qu'je l'ai, j'peux tout d'même parler toute la journée.

"J'ai grand'confiance à M. Langlais et si toutefois qu'il a fait un contrat avec l'gouvernement, j'ai rien à dire contre lui, rapport que c'est un homme d'affaires. C'est Pacaud que j'aime pas plus que vous.

"M. Martineau est un vré libareau, de même qu'vous, mes amis, et les ingénieurs et les chauffeurs que j'travaille de contre et avec et que j'les ai payés l'automne dargnière.

"J'aime pas non plus l'affaire de la Baie des Chaleurs. Etes-vous capable de faire $100,000 sur $175,000? Moé non plus, et si toutefois que j'étais capable, j'serais content, étant pas riche et pauvre ainsi qu'vous, mes amis.

"J'ai d'la misère à parler, ayant le rhume et la grippe qu'est une vilaine maladie, et si toutefois je l'ai, c'est fatiquant et malaisé de parler. Les honnêtes gens connaissent la Baie des Chaleurs ainsi que M. Laurier dans son discours à Saint-Sauveur. M. Laurier est le premier ministre de l'Opposition à Ottawa, et il a fait le discours d'un homme élégant et d'un bon garçon.

"Si toutefois qu'vous avez un serviteur qui vous vole, vous le chassez et moé aussi ainsi qu'toute la canaille dans la chambre comme au bord des steamboats.

"C'est vré, MM. les électeurs, qu'M. Olivier est un honnête homme, et voler dans les cent mille aussi ben qu'dans les quatre cents, c'est péché mortel et défendu. J'ai l'rhume et j'parle avec ben de la misère de même que si vous m'élisez et si toutefois vous me rentrez en chambre.

"J'impose pas à mon parti qui sont venus m'charcher cheux nous, rapport que j'brigue les suffrages dans ce comté-ci qu'est le mien, le vôtre et toute la province qu'est tannée d'Monsieur Mercier l'gaspilleux. La province est mal traitée que ça fait plaisir à voir quant à pour le volage et le gaspille.

"Les MM. Langelier ont ben d'la chance; y ont donné $10,000 à sa veuve. Quant on mourra, nous autres, on l'aura pas cinq cents pour nos veuves et quante l'on est en vie, on l'a pas cinq cents pour s'rincer l'dalot, et si toutefois qu'on l'aime son pays, on mérite ben des p'tites faveurs. J'passe pas mon temps à jouer à la toupie ou à m'chauffer les pieds sous l'poèle et si toutefois que j'travaille, j'attrape le rhume et vous aussi. J'sus pour les ouvriers et j'sus t'honnête. M. Olivier aussi qu'est venu au monde à côté de cheux nous, ainsi que M. Martineau, un gentilhomme.

"Si toutefois j'arrivons au pouvoir, j'allons trouver des ongles dans la caisse qu'est vide et grattée jusqu'au pavé comme un cheval qui mange son avoine par terre. Mes parents sont pas riches, mais quante à pour l'anglais, ça y est, et j'peux parler à la journée, ainsi que l'français qu'est pas ma langue, si toutefois j'ai pas l'rhume.

"Fermer vot'gueule, vous, Lemieux, là-bas!

"Y m'ont demandé pour briguer les suffrages, et je les brigue c'est queuque chose d'effrayant, et si toutefois je les brigue au mailleur de ma connaissance et dans toute la force de mon âme et si toutefois la voix fait pas défaut.

"J'travaille de toutes mes forces contre Mercier, Pacaud, Langelier, et l'z'autres qui sont contre moé et que j'sus contre ainsi que vous... J'espère que j'en ai dit assez, rapport que l'temps qui m'reste est court et qu'j'ai l'rhume, et si toutefois j'réplique, j'vous en conterai sus l'long et sus l'large contre les rouges.

"Marci, MM. Les électeurs, et le 8 mars oubliez pas de voter pour moé et contre M. Olivier".

Quand la France reçoit. . .

Quand la France vous invite à une dégustation, l'attente même de l'événement devient une jouissance. . . On n'est jamais déçu. Ainsi en fut-il jeudi dernier alors que Monsieur le Consul de France à Winnipeg, Marcel Ollivier, reçut un groupe imposant de personnalités à une dégustation de vins et de fromages de France et de bien d'autres bonnes choses aussi dont des huîtres fraîches dont la saveur n'est pas près d'être oubliée. . .

Les bons vins, naturellement, étaient à l'honneur — blancs, rouges, rosés, Champagne. . . La bonne humeur — comment pouvait-il en être autrement — ne fit pas défaut. . . au contraire. Monsieur le Consul Ollivier était assisté de Monsieur Michel Troubetzkoy, conseiller commercial, et de Monsieur Marcel Mackenzie, représentant SOPEXA, la société pour la promotion à l'étranger des vins et produits alimentaires français. L'attaché culturel de France pour les Provinces des Prairies, monsieur René Luquet, était aussi présent. Une magnifique soirée.

J.-J. L.F.

de ci, de ça...



Date importante. — Gardez libre dimanche le 7 mars qui vient. C'est la date de l'assemblée annuelle de la S.F.M.

* * *

Charrions. — Une grève du transport en commun. Ce n'est quand même pas une raison pour semer la panique... L'annonceur de radio, l'autre jour, disait aux gens quoi faire, où et quand monter à bord des voitures privées, etc. A l'en croire, c'était l'état d'urgence. Les autorités passent leur temps à avertir les gens de ne pas monter à bord de voitures inconnues. . . et pour cause. Notre homme, lui, y va allègrement de son encouragement. . . De toute façon, les gens sont assez débrouillards pour s'occuper eux-mêmes de leurs affaires.

* * *

Le bigot. — De temps en temps, il remonte à la surface. Cette fois-ci, c'est pour pleurer sur Saint-Norbert où, selon lui, tout allait si bien et tout va si mal maintenant que l'on a "divisé" la population du lieu sur la question de l'école française. Grant — qui d'autre — nous dit tristement qu'il ne reconnait plus Saint-Norbert. Tirons la chaîne, comme on disait dans le temps. . .

* * *

La lutte contre l'inflation. — Dans un geste de modération, et pour combattre l'inflation, le premier ministre du Canada vient de réduire le personnel de son bureau. Ses aides étaient au nombre de 91; ils ne sont plus que 86. . .

* * *

Pensée profonde. — SANS CÉRÈS ET BACCUS, VÉNUS EST DE GLACE. C'est de Térence, qui vécut de 190 à 159.

* * *

L'HEURE DE TOMBÉE

Nous sommes heureux des lettres, communiqués, nouvelles, photos que nos lecteurs et les organismes du milieu veulent bien nous adresser, et nous visons à les publier en leur donnant l'importance qu'il faut. Il faudrait cependant que nos correspondants retiennent qu'à LA LIBERTÉ, comme dans tout journal, il y a une heure de tombée. C'est le vendredi précédant la date de publication. Nous accorderons la préférence aux textes dactylographiés à double interligne. Nous assurons tous et chacun de notre collaboration, prenant pour acquis que nous méritons la leur.

LA POUSSÉE VERS L'OUEST. LES MAGNATS DE LA FOURRURE.

par JEAN-JACQUES LE FRANÇOIS



La guerre de l'Indépendance américaine terminée, Benjamin Franklin espérait, au cours des négociations qui devaient aboutir au traité de Paris, que l'Angleterre céderait le Canada tout entier aux Etats-Unis. Eut-il insisté, a-t-on dit, qu'il l'eut obtenu! "La Grande-Bretagne, écrit-il, possède le Canada: Le principal avantage qu'il en résulte pour elle est le commerce des pelleteries. Le gouvernement et la défense de cet établissement doivent lui coûter des sommes énormes. Il serait humiliant pour elle de le céder sur demande des Etats-Unis; peut-être l'Amérique ne le demandera pas. . . Cependant, l'offre volontaire de cette province produirait, en général, le meilleur effet sur l'esprit du peuple". . .

Si la nouvelle république n'obtient pas tout le territoire canadien, elle s'en voit remettre d'importantes portions. Montréal, après le traité de Paris, n'est plus qu'à quelques lieues de la frontière; les routes de la traite vers le pays d'en-haut et les importants postes d'Oswego, de Niagara, de Miami, de Michillimachinac, passent aux Etats-Unis de même que le territoire du lac Champlain, la vallée de l'Ohio et le pays des Illinois. Le poste français du Détroit devient américain. La moitié de la population française de ces immenses régions devient américaine. Le mouvement des pelleteries, richesse principale du pays, vers le grand entrepôt qu'est Montréal, s'en trouve gravement entravé.

Ce don généreux fait par Lord Shelburne aux Américains dans le but de ménager à la Grande-Bretagne la reconnaissance de la nouvelle république et maintenir les bonnes relations déconcerta les marchands de Montréal qui voyaient leurs voies de communication vers l'Ouest passer en pays étranger. Ils s'appliquent à tirer profit du délai de 13 années qui est mis à céder le Centre-Ouest aux Etats-Unis. Mais après le traité de Jay, en 1794, ils doivent ouvrir de nouvelles routes en territoire canadien. Ils poussent alors leurs explorations vers l'Ouest, de plus en plus loin, et jusqu'au Pacifique. On ne va plus à Michillimachinac ni au Grand-Portage, qui sont maintenant en territoire américain, mais à Fort-William. Mais c'est encore de Lachine qu'au printemps, les canots chargés de marchandises de traite partent vers l'Ouest. Montréal demeure la base des opérations, le grand entrepôt.

Après la Conquête, les compagnies françaises de traité avaient dû cesser leurs activités au Canada. Les marchands anglais, qui ne connaissent ni le territoire ni les Indiens, s'en remettent aux coureurs de bois qui avaient l'expérience des pays d'en-haut. C'est ainsi qu'Alexander Henry, avec le concours d'Etienne Campion, puis de J.-B. Cadotte, homme expérimentés, réussit de belles affaires en reprenant les vieilles routes ouvertes par les Français.

En 1779, les difficultés occasionnées par la guerre et la concurrence des marchands rivaux, dont ceux de la Compagnie de la Baie d'Hudson, avaient amené certains grands traiteurs à se grouper. Ainsi était née la Compagnie du Nord-Ouest, formée principalement des puissants groupes McGill et MacTavish. En 1783, la compagnie se réorganise, dominée par Joseph, Benjamin et Thomas Frobisher et par Simon MacTavish. Ses autres principaux actionnaires sont Nicholas Montour, George MacBeath, Robert Grant, Patrick Small, Peter Pond, William Holmes.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, fondée en 1671, avait établi des postes où devaient se rendre les Indiens pour échanger leurs fourrures contre des marchandises européennes. Les gens de la Compagnie du Nord-Ouest, eux, comme les anciens coureurs de bois, sur lesquels d'ailleurs il leur fallait s'appuyer, allaient au-devant des Indiens. Or, à mesure que les territoires se défrichent, les animaux à fourrure reculent. Et il faut aller de plus en plus loin, ce qui devient onéreux. Les deux compagnies se fusionneront en 1821, geste logique pour maintenir les profits.

En 1771, Samuel Haerne découvre le lac des Esclaves. Il avait, l'année précédente, découvert la Mer du Nord et pris possession des territoires qu'il venait de découvrir au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est lui qui commandait le fort *Prince of Wales*, qu'il dut rendre, au moment de l'attaque du commandant français La Pérouse, que le cabinet de Louis XVI avait chargé, en 1782, de détruire les établissements anglais de la Baie d'Hudson.

En 1778, Peter Borne atteint le lac Athabaska. Cette année-là, le capitaine Cook prend terre sur la côte ouest et poursuit son voyage jusqu'au détroit de Béring. En 1789, Alexander Mackenzie, avec quelques Canadiens Français, atteint le fleuve qui porte aujourd'hui son nom. Quatre ans plus tard, il franchit les montagnes rocheuses et aperçoit l'océan Pacifique. Parmi ses compagnons de voyage se trouvent Joseph Landry, Charles Ducette, François Beaulieu, Baptiste Bisson, François Comtois, Jacques Beauchamp.

Le capitaine George Vancouver, qui était du voyage de Cook, longe la côte ouest à son tour, fait des relevés topographiques et prend possession, au nom du Roi, de la Colombie-Britannique. De son côté, Simon Fraser établit des postes dans l'Ouest: Fort James, Fort Fraser, Fort George. En 1808, il se rendra jusqu'au Pacifique. Pour s'enfoncer vers l'Ouest, les voyageurs empruntent maintenant, afin de demeurer en territoire canadien, le chemin qu'avaient suivi les La Vérendrye.

Il arrive que des bourgeois soient du voyage vers les pays d'en-haut; des vétérans de la traite dont les noms sont familiers et synonymes aujourd'hui de grandes fortunes, et dont certains épousèrent des Canadiennes Françaises: Simon MacTavish, James McGill, Simon Fraser, Alexander Mackenzie, les Frobisher, les MacGillivrays, Alexander Henry.

Ces rudes explorateurs, durs brasseurs d'affaires, dont plusieurs quand même, lorsqu'à la ville, menaient une existence élégante, avaient fondé, au mois de février 1785, le *Beaver Club*, dont seuls, dit la chronique, pouvaient faire partie les maîtres-traiteurs qui avaient fait leurs preuves dans les pays d'en-haut. Ses dix-neuf membres fondateurs étaient tous des bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. Chaque semaine, durant l'hiver, ces magnats de la fourrure se réunissaient dans l'un des cabarets de Montréal, souvent à la taverne Dillon, souvent aussi au *Sullivan's Coffee House*, tout près de la Place du Vieux Marché, aujourd'hui la Place Royale. Les jours de club, chaque membre était tenu de porter sa médaille d'or munie d'un ruban bleu-ciel. L'avers de la médaille montrait un dessin gravé représentant un castor rongeant le pied d'un arbre. On y lisait, en anglais: *Beaver Club Institute, Montreal, 1785*, ou en français: "Coterie du Castor, Montréal, 1785". Le revers portait le nom du titulaire, la date de son premier voyage, une scène de voyage, et la devise: *Fortitude in Distress*, ou "La fortitude dans le péril". Devant une table servie de viande d'ours, de castor et de pemmican, sans parler du cortège des "dives bouteilles", dit la chronique, ces étonnants voyageurs portent les santés réglementaires au nombre de cinq: la Mère de tous les Saints, les voyageurs, leurs femmes et leurs enfants, les membres absents. Puis la bonne chère et le bon vin stimulant la mémoire, un Joseph Frobisher, un James McGill, un Charles Chaboillez, évoquent quelques-unes de leurs aventures. Tout étranger de distinction, tout *Nor-Wester* de passage à Montréal, les capitaines de navires dans le port attendant les chargements de fourrures destinés à l'Europe, et même John Jacob Astor, le magnat américain de la fourrure et sérieux concurrent des marchands de Montréal, sont toujours bien accueillis aux fastueuses réceptions de ce club fermé. La bonne humeur règne au sein de ce groupe d'hommes ambitieux étroitement liés par des intérêts communs. En 15 ans, soit de 1768 à 1783, près de 7 millions de peaux de fourrures — dont plus d'un million huit cent mille peaux de castor — sont expédiées en Grande-Bretagne!



Canot d'écorce

Les voyageurs, que les gens du temps appelaient "mangeurs de lard", étaient ceux qui formaient les équipages des canots partant de Lachine au printemps, en route vers Fort William, et antérieurement vers le Grand-Portage, pour ravitailler les "hivernants" des pays d'en-haut qui venaient à leur rencontre avec les ballots de fourrures. Les provisions que l'on entassait dans les canots, à Lachine, comprenaient surtout du lard salé ou fumé, des pois, des haricots. La chronique rapporte que la nourriture des voyageurs arrivant de l'Ouest après l'hiver était moins savoureuse, constituée de pemmican, que l'on appelait aussi "taureau". Le pemmican était fait de maigre desséché de boeuf de l'Ouest, appelé Buffalo, séché et transformé en une farine grossière liée avec de la graisse et enveloppée dans une peau. Le pemmican se conservait presqu'indéfiniment. On le transportait en ballots de 80 à 90 livres. Les voyageurs avaient établi, le long des routes de traite, des caches où l'on plaçait des réserves de pemmican, ce qui évitait un encombrement de provisions dans les canots.

Les marchands de fourrures devenus riches, se portèrent vers la politique. La chronique rapporte que les députés de Montréal-Est, Joseph Frobisher et John Richardson, "ont invité leurs électeurs à une beuverie à l'hôtellerie Dillon", que "le tout Montréal est a découvert les grands avantages des élections parlementaires", et que "la paix politique règne dans le quartier". . .

Division scolaire de la Rivière-Rouge no 17

Lors d'une réunion récente de la division scolaire de la Rivière-Rouge tenue à Saint-Jean-Baptiste, on trouvait à l'ordre du jour un article intitulé "Communications".

Après plusieurs minutes de délibération, d'échanges d'idées et de suggestions, on nomma un informateur dans la personne de Marc B. Préfontaine.

M. Edouard Robidoux, notre président et un des deux représentants de la région de Saint-Pierre, commence sa quatrième année comme membre de la commission scolaire. Il est fermier, père de cinq enfants et très actif dans la communauté.

Le vice-président est M. Denis Maynard qui représente la région de Saint-Malo depuis 1968. Il avait auparavant été secrétaire-trésorier du district scolaire d'Iberville pendant plusieurs années. Il est gérant de la caisse populaire de Saint-Malo depuis 1960. M. Maynard est aussi très actif au sein d'autres comités, paroissiaux, provinciaux et nationaux.

M. Leroy Johnson est un homme dévoué dans plusieurs organismes locaux et provinciaux, et son nom est bien connu au niveau politique. En plus d'être membre de la division scolaire représentant la région d'Otterburne-West et Dufrost, il est aussi membre de l'exécutif provincial de M.A.S.T. (Manitoba Association of School Trustees). M. Johnson est fermier et propriétaire d'une entreprise d'élevage de dindes.

M. René Vermette fut réélu cette année pour représenter la région d'Aubigny. Il est propriétaire d'une entreprise agricole.

Le représentant pour la région de Letellier et le seul commissaire qui siège depuis le début de la division, est M. Alphonse Saurette. Son expérience est certainement très appréciée. Dans la vie, M. Saurette est assistant secrétaire de la municipalité de Montcalm depuis 1961.

Membre de la commission scolaire depuis cinq ans M. Paul Dupuis représente la région d'Otterburne où il demeure. Il est en plus président de l'Association des commissaires d'écoles de langue française au Manitoba, et membre du conseil consultatif de langue française. M. Dupuis est professeur à l'école Kelvin de Winnipeg.

M. Léon Courcelles est gérant de la coopérative de Sainte-Agathe et représente cette région à la commission scolaire depuis 1971.

M. André Marion a huit années d'expérience comme commissaire dans cette division et il est un des deux représentants auxquels a droit la région de Saint-Jean-Baptiste.

Un des deux nouveaux commissaires et l'autre représentant pour la région de Saint-Jean-Baptiste, M. Denis Marion, fut élu par acclamation cette année pour remplacer M. Albert Saint-Hilaire. Il travaille au bureau des douanes à Emerson.

M. Marc Préfontaine fut nommé par la commission scolaire pour remplacer M. Jacques Préfontaine qui s'est retiré de nos rangs cette année. Il travaille pour Manitoba Pool Elevators pour la province du Manitoba et demeure à Saint-Pierre.

Marc Préfontaine
Commissaire

Si vous prenez le volant après avoir bu...

Si vous conduisez après avoir bu, considérez les faits suivants:

Les buveurs "de circonstance" constituent l'une des causes principales des accidents de la circulation au Canada.

Environ 50% des accidents mortels de la circulation sont attribuables à l'alcool. Quelque 5,900 personnes sont tuées et 200,000 blessées en circulation chaque année. L'alcool joue également un rôle dans d'autres genres d'accidents, au foyer, en ski, en bateau, dans des avions particuliers, et ailleurs. Chaque année au Canada, 12,000 personnes sont tuées et 4,000,000 sont blessées par suite d'accidents de toutes sortes. On estime que les pertes matérielles découlant des accidents atteignent deux milliards de dollars.

COMMENT AGIT L'ALCOOL

L'alcool n'est pas un stimulant. Dès le premier verre, il commence à déprimer le système nerveux central. Si le buveur se sent stimulé, c'est que les fonctions supérieures du cerveau sont affaiblies, y compris le jugement et la conscience des contraintes sociales.

Après son ingestion, l'alcool passe rapidement dans le sang au niveau de l'estomac et de l'intestin grêle. La circulation sanguine met l'alcool en contact avec tous les tissus du corps humain.

DES CONTES DE BONNE FEMME

La plupart d'entre nous les avons essayés, ces "trucs" qui sont censés dissiper les fumées de l'ivresse: le café noir, la douche froide, une course en plein air. Mais il nous a fallu reconnaître qu'il s'agissait là de contes de bonne femme. Une seule chose peut dissiper l'ivresse: **LE TEMPS.**

QUAND ON PREND DE L'ÂGE

Lorsqu'on avance en âge, ou qu'on souffre d'une affection chronique ou qu'on prend certains médicaments, il se peut que même l'observation de la règle prescrivant d'attendre "une heure après chaque verre" soit insuffisante.

Les personnes qui, pour quelque cause que ce soit, ont la vue ou l'ouie basse, souffrent de durcissement des artères, de maladies cardiaques, de diabète, d'épilepsie ou d'autres affections chroniques, ou qui prennent des drogues (par exemple des tranquilisants, des médicaments pour haute pression, allergies ou rhumes) peuvent être particulièrement susceptibles aux effets d'une consommation d'alcool, même réduite. Certaines de ces personnes ne devraient pas boire du tout quand elles conduisent. D'autres devraient modifier la "règle" et ne boire qu'un verre toutes les heures et demie ou deux heures. Le mieux cependant serait de consulter un médecin et de suivre ses avis.

Souvenez-vous: quand vous conduisez, vous êtes responsable de votre propre vie, de la vie de vos passagers et de celle des autres usagers de la route.

Une fois rendu au cerveau, l'alcool commence par déprimer les centres des fonctions supérieures. Il s'attaque ensuite aux fonctions motrices simples, au temps de réaction, et à la vision. Ensuite survient l'affaiblissement du sens de l'équilibre, ainsi que de la coordination et des perceptions sensorielles. L'absorption excessive d'alcool amène enfin un état de stupeur, le coma et même, dans les cas extrêmes, la mort.

Les facteurs qui influencent le plus l'état alcoolique sont la quantité d'alcool ingérée et le temps écoulé depuis l'ingestion. L'organisme s'emploie à changer l'alcool en substance nutritive et ou à l'éliminer, mais il ne peut opérer ces transformations que lentement. Le temps nécessaire dépend de certains facteurs tels que le poids du sujet, la quantité et la nature des aliments présents dans l'estomac, et l'espèce d'alcool.

COMBIEN DE VERRES

Le foie convertit à peu près 90% de l'alcool ingéré en substance utilisable par l'organisme. Les poumons et les reins éliminent à peu près tout le reste. Mais il faut du temps pour que ces transformations puissent faire disparaître tout l'alcool du corps. **Il faut plus d'une heure pour éliminer 12 onces de bière non fermentée, une once et demie de spiritueux, trois onces de vin alcoolisé, cinq onces de vin ordinaire ou deux onces de liqueur.**

L'alcool semble avoir moins d'effet sur certaines personnes que sur d'autres. Ce fait sert souvent d'excuse à ceux qui ne veulent pas admettre que quelques verres puissent vraiment altérer la capacité de conduire. Différentes personnes à cause de leur poids, de la fatigue, de leur état émotif, ou d'autres raisons, peuvent présenter des réactions différentes à l'absorption d'une même quantité d'alcool. Leurs facultés cependant peuvent être également affaiblies.

Un autre danger guette le buveur au moment où les effets de l'alcool commencent à décliner. Il peut alors facilement se convaincre que les effets de l'alcool sont complètement disparus et qu'il est parfaitement sobre. C'est une illusion. Le buveur compare l'impression qu'il ressentait quand l'alcool avait le maximum d'effet avec celle qu'il ressent à mesure que l'alcool s'élimine du sang. Mais il est loin d'être sobre, et cette illusion peut lui coûter cher●

AU COLLÈGE SECONDAIRE

Les 5, 6 et 7 décembre, nous avons eu notre boîte à chansons intitulée "C'est toujours la première fois". Ce fut une soirée remarquable par la qualité du spectacle. Trois pièces originales furent entendues: "Elle et lui", par Mark Kolt et Gina Bernardin, "Tu es spécial", par Daniel Boissonneault, et "Notre chanson", par un groupe de cinq étudiants.

La plupart des chansons étaient des pièces nouvelles. Le rythme, cependant, fut lent au début. On sentit plus de vie vers la fin. A mon avis, un peu plus de **variété** eut été de mise.

Ce fut une belle soirée. Les chansonniers ne sont pas assez nombreux, cependant; on revoit et entend toujours les mêmes. . . A mon avis, aussi, trop de pièces instrumentales et pas assez de chansonniers. Plus de participants, plus d'intérêt. On doit des remerciements à l'organisatrice de la soirée, Rita Carrière, qui s'est acquittée de sa tâche remarquablement.

La fin de janvier et le mois de février promettent beaucoup d'activité. Pour vous donner une idée: — Une excursion de ski au Agassiz Ski Resort, le 29 janvier; — Le Festival du Voyageur; — Le début du deuxième semestre; — De nouveaux locaux au troisième étage; — Des journées "administratives"; — Une semaine de tournage de films (Martin Cloutier).

Il y a peu de changements au Collège depuis les vacances.

Jocelyne Marcoux

Cours de soins intensifs

Les infirmières du premier groupe ayant suivi le programme du cours de soins intensifs offert à l'Hôpital Général de Saint-Boniface recevront leurs diplômes vendredi, le 28 janvier, à l'hôpital.

Le but principal de ce cours est de préparer des infirmières hautement qualifiées pour prendre soin des malades hospitalisés dans les unités de soins intensifs. Quelques cours sont partagés avec ceux de Nursing des Soins Intensifs offerts par le Health Sciences Centre.

Le cours s'adresse à toute diplômée d'une école d'infirmières reconnue dans la province du Manitoba. Au moins une année d'expérience clinique est requise; deux années sont préférables. L'expérience dans une unité chirurgicale très active est recommandée.

Le cours se divise en trois unités et se donne en trois sessions sur une durée d'un an. Cinq infirmières ont bénéficié de cette première expérience du programme●

Aux Éditions du Blé

SAVOIE (Paul)

SALAMANDRE

Saint-Boniface (Manitoba), Les Editions du Blé, 1974. 167 pages — $7.00
Poésie

L'alchimie et la poésie sont filles du mysticisme. Le poète qui écrit: "Je suis celui qu'une salamandre préserve de la cendre" (p. 163), confirme qu'elles sont soeurs de lait et de sang. Elles s'allaitent, toutes deux, au sein généreux du langage; elles sont veines liées puisqu'elles partagent la même aventure, celle du secret. Paul Savoie ne pouvait choisir meilleur creuset.

Goûtons un extrait du poème *Salamandre*, qui donne son titre au recueil et en constitue la cinquième et dernière partie:

Prêt à se laisser mourir
le magicien a senti le poids du mage
il a senti que cette pesanteur humaine
n'était pas seulement une pâleur dans la toile
que l'envers de cette densité humaine
était le début du soleil (p. 163).

Voilà le véritable baptême, celui de sa naissance au feu. C'est à la toute fin de son recueil que Paul Savoie nous donne cette clé, dévoile le véritable dynamisme de sa poésie, de son aventure.

Pour saisir la descente et l'ascension du poète, il suffit en donnant la nomenclature du recueil, de retenir la force de certaines images: les danseurs sur la mer:

Les danseurs lèvent leurs bras vers le soleil
La pointe de leurs pieds et de leurs mains
forment une ligne continue
entre le soleil et la mer (p. 24);

le fond de l'eau:

Le fond de l'eau est le début de la noyade (p. 49) —
Je sais ce qu'est le mouvement
c'est un sable mouvant qui engouffre
qui fait couler ceux qui n'ont pas su s'envoler (p. 55);

le labyrinthe:

Il n'y a jamais de porte entre moi et l'ombre (p. 109);

le vol de l'oiseau:

[...] *Le soleil fit éclore une fontaine*
pour que nos mains reçoivent une corbeille pleine
et que nos corps se baignent
dans un morceau d'éclat (p. 148).

Paul Savoie tente l'ultime mariage alchimique.

L'écriture du poète ne participe pas aux modes résolument modernes d'une certaine poésie. Aussi utilise-t-il, sans idée préconçue croyons-nous, la prose poétique, la versification ou le vers libre. L'amalgame n'est pas toujours une réussite. Il faut lui reprocher la monotonie de certains titres et de certains poèmes (exemple: la série des dix poèmes consacrés aux couleurs). Un tri plus rigoureux dans le choix des textes n'aurait pas nui à l'ensemble du recueil.

(LE LIVRE CANADIEN
Novembre 1975)

UN BON CIGARE

Je vais dire comme le p'tit vieux qui reste au coin: en dépit de la température froide qui sévit en hiver, il y a de bons petits moments dans notre existence terrestre. Par exemple, la saveur d'un bon cigare, conjuguée avec la lecture d'un beau livre. A ce propos, permettez-moi de vous signaler le passage d'un livre que je viens de lire et que l'on découvre chez nos bons auteurs modernes comme René Bazin vers les années 1900. C'était à l'occasion de son voyage de noces. Le livre est intitulé: ***"Une tache d'encre".***

Voici que mon oncle arriva chez moi en fumant un bon gros cigare qu'il décrit comme suit: "Le cigare était légèrement tuméfié à l'extrémité, striée de petits points noirs qu'un bourrelet rouge reliait au cigare, tantôt ardent, tantôt sombre selon les alternatives de la respiration."

Il semble qu'on voit l'oncle déguster ce fameux cigare et en sentir l'arôme qui s'en dégage et qui nous donne l'envie d'en fumer un pour nous affirmer que l'on trouve encore de bons auteurs qui savent décrire leurs vivantes impressions.

Cela me fait penser à Louis Veuillot, dans sa description de son ***vieux dormeur*** *devenu dans l'impossibilité de se réveiller. Pourtant, il avait inventé tous les systèmes et les inventions imaginables: le réveil du cadran* ***sonnait*** *à l'heure dite. Le coq* ***chantait*** *son* ***cocorico*** *etc. . . mais le* ***moine ronflait.*** *L'aventure se passe dans un monastère de la Suisse française lors de son voyage de noces.*

Moralité: *Il n'y a rien comme un beau livre pour jouir de la satisfaction à pétuner un bon cigare.*

Godias Brunet

EXPOSITION À L'HOPITAL DE SAINT-BONIFACE

L'Hôpital Général Saint-Boniface tiendra un "Hobby-O-Rama" à l'auditorium de l'hôpital, jeudi, le 29 janvier, et vendredi, le 30 janvier, de 10 heures à 20 heures.

"Hobby-O-Rama", c'est deux jours d'exposition de travaux faits à la main par des employés, des patients, des membres du personnel médical, des employés retirés, des volontaires, des étudiants, des membres auxiliaires et des membres de l'amicale, avec des démonstrations sur ces travaux.

L'exposition comprendra des démonstrations de piqué, sculpture sur bois, différentes broderies, macramé et beaucoup d'autres travaux à la main, par des membres du "Craft Guild of Manitoba", du Musée de l'Homme et de la Nature, des volontaires et des patients.

Les visiteurs à l'hôpital et les citoyens de l'âge d'or de Saint-Boniface sont bienvenus.

Pour plus de renseignements, vous adresser à la section des relations publiques de l'Hôpital, 233-7377.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU "100 NONS"

Ce qui avait été annoncé comme assemblée annuelle du 100 Nons, dimanche le 25 janvier dernier, s'est avéré plutôt "réunion spéciale et extraordinaire" pendant laquelle il s'agissait plus d'élire un nouveau conseil d'administration pour combler le vide laissé par les démissionnaires, que de discuter de l'orientation de ce futur comité.

Une quarantaine de personnes (toutes ayant déjà participé de près ou de loin à l'administration du 100 Nons) assistaient à cette réunion. Devant cette assemblée, où la moyenne d'âge des participants se situe vers les 25-30 ans, on se pose quelques questions. Où sont les jeunes de 17-18 ans? N'ont-ils pas "voix au chapitre"? Seraient-ils rebutés par l'aspect "cercle fermé" que semble prendre le 100 Nons, peut-être inconsciemment d'ailleurs? Les locaux du Centre culturel Franco-Manitobain mis à la disposition du 100 Nons sont-ils adéquats?

Des remarques ont été faites à ce sujet au cours de discussions précédant l'élection du nouveau conseil d'administration, comité qui se compose désormais de:

Léo Teillet, président; Normand Lemoing, vice-président; Valmont Léger, secrétaire; Gilbert Rosset, conseiller; Louis Paquin, conseiller; Alain Perreault, conseiller; Georges Couture, conseiller; Phillip Kleinschmidt, trésorier.

Soulignons que le nouveau comité s'engage à continuer le travail déjà en cours pour cette année et qu'il est désigné (ou élu) pour quelques mois seulement, soit pour terminer le mandat déjà commencé. Par ailleurs, l'idée n'est pas exclue que ce même comité d'administration soit réélu pour un mandat complet à la prochaine Assemblée annuelle.

Danielle PIGEON

BAUCHAUD



Le 100 NONS présente "Bauchaud" en concert à la salle Pauline-Boutal au C.C.F.M. les 6 et 7 février, à 20h30. "Bauchaud", le premier orchestre rock franco-manitobain est à votre disposition pour danses, soirées sociales, etc. . . Les membres de "Bauchaud" sont Georges Couture, Louise Mousseau, Pierre Morier, Tom Ivory, Roland Roch, J.-P. Boily, Georges Lafrenière et "Tweet". Pour plus de renseignements, communiquez avec Dennis Commelly au 100 NONS! Salut!



La cigarette *TURRET*, que l'on connaissait bien aux années 1930 et au début des années 1940, revient sur le marché. On nous dit que son prix de vente pourrait être moindre que celui des autres marques.

LES FILMS

LE ROI DE COEUR (THE KING OF HEARTS)

Français, 1966. Comédie [illegible]

[illegible] interprètes sont dirigés de main de maître.

A L'AFFICHE AU KING'S THEATRE

[illegible]

THE MAN WHO WOULD BE KING

Film d'aventures réalisé par John Huston, d'après une nouvelle de Rudyard Kipling.

Deux sergents de l'armée britannique aux Indes, Peachy Carnehan et Daniel Dravot, décident d'aller tenter fortune dans une région du Nord, encore inexplorée bien que la légende veuille qu'Alexandre le Grand y soit [illegible]

ONE FLEW OVER THE CUCKOO'S NEST

[illegible]

Un délinquant, McMurphy [illegible] à un hôpital psychiatrique. Dans la salle où on l'a placé, il ne tarde pas à prendre de l'ascendant sur les autres patients et les pousse à contester l'autorité absolue de l'infirmière en charge. Se rendant compte trop tard de l'impasse où le place son attitude, il songe à s'évader mais [illegible]

Michael M. Mooney.

En 193[illegible] allemand aux [illegible]

[illegible] à l'Arena de Winnipeg du [illegible] janvier au 3 février.

L'ATELIER DE THÉÂTRE

[illegible] JACQUE ROCHON qui dirigera ces ateliers

"LES INTRÉPIDES" AU FESTIVAL

Samedi, le 31 janvier et dimanche, le 1er février, à 20:30 heures, "Les Intrépides" vous invitent à une dégustation de vins et fromages à l'occasion du lancement du disque "Les Intrépides au Festival". C'est à la salle Pauline-Boutal que cet événement aura lieu au cours duquel "Les Intrépides" interpréteront quelques-unes de leurs chansons. Les billets, au coût de $2, peuvent être obtenus des membres de la chorale ou au C.C.F.M.





Informations agricoles

Louis Molin

Louis Molin est l'animateur de l'émission Actuel agricole, qui passe sur les ondes de CKSB de 7h10 à 7h30 a.m., du lundi au vendredi.

LES CONTRATS À TERME À LA BOURSE DE CHICAGO

Flancs de porcs en août 1976:	67$20	moins 4$80
Porcs sur pied en août 1976:	42$75	moins 1$25
Boeufs sur pied en août 1976:	42$10	aucun changement

COUP DUR POUR LES PRODUCTEURS DE LAIT CANADIENS

Lors de la 34e réunion annuelle de la fédération canadienne des producteurs de lait qui se tenait la semaine dernière à Calgary, la situation de surplus dans cette industrie a été mise à jour. Les faits sont aujourd'hui qu'au niveau international, la Communauté Economique Européenne a sur les bras un surplus de un million de tonnes de poudre de lait. Cette montagne de poudre de lait dont la C.E.E. essaie de se débarrasser, a eu pour résultat que le Canada a perdu ses deux plus importants clients dans ce commerce, le Mexique et Cuba.

Un autre fait qui augmente le fardeau des producteurs et non des consommateurs, est que seuls les laitiers canadiens ont accepté de payer la différence entre le prix mondial de la poudre de lait et le prix de soutient garanti par le fédéral.

Les délégués réunis à Calgary ont donc demandé que les permis d'exportation de produits laitiers soient à l'avenir émis et contrôlés par la Commission Canadienne du Lait et non par le ministère de l'industrie et du commerce comme c'est présentement le cas. Ceci devrait selon eux, permettre une meilleure évaluation de part et d'autre.

La situation actuelle de surplus n'est pas venue d'un seul coup. A ce sujet, les congressistes ont demandé à M. Whelan pourquoi il avait, le 4 novembre dernier, déclaré qu'il faudrait augmenter nos importations de fromage jusqu'à un niveau atteignant au moins 10% de la production nationale. Le ministre s'est justifié en déclarant qu'il avait dit cela simplement pour alerter les producteurs et les prévenir de la nécessité de réduire leur production.

Bien sûr, les surplus ont augmenté en raison des conditions climatiques favorables qui ont accru la production laitière par vache, et le marasme dans l'industrie du boeuf a aussi poussé plusieurs producteurs à garder des bêtes qu'ils auraient dû vendre à la boucherie. Le résultat est qu'aujourd'hui près de 55,000 vaches supplémentaires ont été traites en 1975 ce qui est venu grossir le surplus déjà existant. Dans son allocution, M. Whelan, ministre fédéral de l'agriculture, a comme à son habitude, déclaré sans aucun détour, que la situation de surplus laitier devait être changée immédiatement, il faudra donc procéder à une réduction de production. Il a de plus annoncé que les budgets d'aide au secteur laitier seraient réduits de 13 millions de dollars passant de 275 millions à 262 millions pour la prochaine année.

Mis devant un fait accompli, les délégués ont accepté en principe, une diminution de production d'environ 10%. Cependant, ils veulent que soit maintenu le subside de $2.66 du cent livres de lait employé pour la consommation domestique, de plus que les permis d'exportation et d'importation de produits laitiers soient émis et contrôlés par la Commission canadienne du lait.

Pour les laitiers du Manitoba, ceci se traduira par un statu quo pour la plupart, et une perte financière pour ceux qui ont investi pour accroître leur production. Comme le disait un producteur la semaine dernière, les étables que nous avons construites à grands frais ne sont pas pleines et devront rester ainsi parce que nous avons été faussement encouragés à produire davantage.

Les conflits d'intérêts et la cupidité humaine empêchent souvent la terre de produire pour que tous mangent à leur faim.

LA REVUE DES MARCHÉS À TORONTO

Les prix des boeufs engraissés ont varié de stables à 50¢ en baisse. Par contre, les prix des taures et des vaches augmentaient de 1$ du 100 livres. Les veaux légers de boucherie et de choix se vendaient 2$ plus cher tandis que les prix des veaux lourds de boucherie fléchissaient de 3$ du 100 livres.

Les prix des agneaux et des moutons ont subi de fortes baisses.

LES PRIX CLÔTURAIENT

Boeufs cat. A 1-2, 43$50 à 45$, ventes à 47$40;

Taures cat. A 1-2, 40$ à 43$, ventes à 44$;

Vaches cat. D 1-2, 25$ à 27$, ventes à 28$25;

Taureaux Bons, 28$ à 30$, ventes à 31$75.

Les prix des porcs en baisse à Toronto variaient de 71$10, clôturant jeudi à 71$75.

À WINNIPEG CETTE SEMAINE

Les prix des animaux de boucherie ont été fermes avec des hausses de 1$ à 3$ du 100 livres. Le marché s'est ouvert avec beaucoup d'activité, les prix étaient généralement stables, par la suite la demande s'est accrue faisant monter les prix des boeufs de 1$50 et de 2$50 pour les taures, en clôture. Les vaches étaient aussi en grande demande pour l'exportation. Leurs prix se sont accrus avec des hausses en clôture allant jusqu'à 3$ du 100 livres. Les prix des animaux pour l'engraissement et l'élevage sont demeurés stationnaires en raison de la demande modérée. Les agneaux et les moutons étaient trop peu nombreux pour établir leurs prix.

Les prix des porcs ont varié de 69$08 à 72$60, prix de clôture vendredi.

REÇU CETTE SEMAINE

	1976	1975
Animaux de boucherie:	5,100	4,525
Veaux:	400	750
Porcs:	10,950	14,600
Moutons et agneaux:	50	100
Animaux de boucherie exportés:	960	
Porcs exportés:	90	

Les animaux pour l'engraissement et l'élevage ont été répartis comme suit: 610 au Manitoba, 305 en Ontario et 125 à l'exportation.



Vue d'une étable de la Ferme expérimentale centrale d'Agriculture Canada à Ottawa. La Division des bestiaux du Ministère maintient une exposition de bovins de boucherie dans ce bâtiment.

PROGRAMME DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION

COUP D'OEIL

SEMAINE DU 31 JANVIER AU 6 FÉVRIER



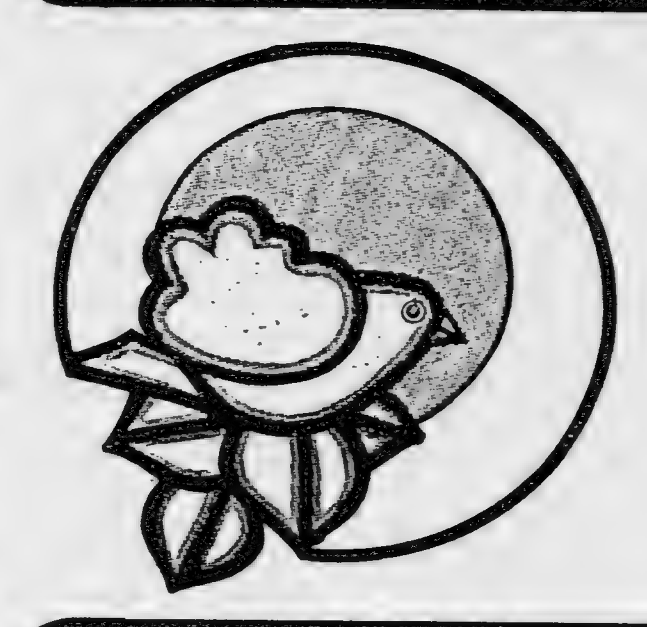
"CENTIÈME" DE LA P'TITE SEMAINE (P. 2)

UN TOIT À TOI

Si tu es résident canadien âgé d'au moins 18 ans et que tu n'es pas déjà propriétaire d'une maison, tu es éligible au



PLAN ENREGISTRÉ
ÉPARGNE-LOGEMENT
OFFERT À TA CAISSE POPULAIRE



maintenant
un plan
d'épargne-retraite
enregistré
offert à ta Caisse Populaire

Ensemble on y gagne.

LA BROQUERIE
LA SALLE
SAINT-LAURENT
LAURIER
LETELLIER
* LORETTE
* LOURDES
* SAINT-MALO
OTTERBURNE
* PARC WINDSOR
* SAINT-PIERRE
* PRECIEUX-SANG
RICHER
SAINTE-ROSE-DU-LAC
SOUTH JUNCTION
* SAINT-ADOLPHE
* SAINTE-AGATHE
* SAINTE-ANNE
AUBIGNY
* SAINT-BONIFACE
CARITAS
* SAINT-CLAUDE
* ELIE
SAINT-FRANCOIS
SAINTE-GENEVIEVE
SAINT-GEORGES
HAYWOOD
ILE-DES-CHENES
SAINT-JEAN-BAPTISTE
SAINT-JOSEPH
SAINT-LABRE

LES CAISSES POPULAIRES DU MANITOBA

*Indique les Caisses participantes au régime épargne-logement et retraite.



ÉMISSION 4

le jeudi 5 février à 19h00

* DE LA CHANSON AVEC: Nos animateurs!
* UNE SPÉCIALITÉ!: Jocelyne Fournier et Valmond Léger
* UN TÉLÉJOURNAL AVEC: Pierre Trudel
* UNE COMPOSITION INSTRUMENTALE DE: Guillaume Boux et Mark Kolt

---

Téléroman

La P'tite Semaine
mardi 3, 20 h 00

Centième épisode

Le mardi 3 février à 20 heures, les téléspectateurs de la chaîne française de Radio-Canada sont invités à voir le centième épisode de **La P'tite Semaine.**

Pour bien souligner l'événement, l'auteur Michel Faure a choisi de traiter un sujet brûlant, du moins aux yeux de Lucien Lajoie (Yvon Dufour), personnage détestant les folles dépenses.

La proposition viendra de son frère Rosaire (Denis Drouin), qui a découvert une «affaire en or», soit une ferme, dotée de tout son roulant, d'un terrain immense et d'une rivière au beau milieu.

Il s'agira de trouver les fonds nécessaires à un achat d'une telle envergure. Rosaire et Avril (Dominique Michel) se chargeront de trouver l'âme charitable, ce qui nous mènera à la rencontre de Léopold Lambert (Camille Ducharme) homme dont la générosité n'a d'égal qu'une tres grande affection pour la chere Avril.

Pour la centième fois, **La P'tite Semaine** abordera avec beaucoup d'humour une situation courante de la vie quotidienne.

A **La P'tite Semaine**, les téléspectateurs ont pu voir traiter legerement les sujets les plus sérieux, prendre avec un grain de sel les problèmes de notre époque: faire sourire avant de pleurer.

C'est ce qui a fait le succès de ce téléroman depuis trois ans. Tout cela grâce aux talent de l'auteur Michel Faure, des réalisateurs Claude Désorcy, Claude Routhier et Louis Bédard ainsi que des comédiens réguliers qui sont Yvon Dufour et Olivette Thibault (Lucien et Ginette Lajoie); Amulette Garneau et Yvon Leroux (Yvonne et Henri Garneau), les locataires du dessus, sans oublier Louise Portal (Nicole) et Jean Besré (Christian), les enfants terribles de **La P'tite Semaine** pendant ses trois premières saisons.

Coup d'oeil radio
CKSB 1050

Concours, concours, concours!

Après le concours de Radio-Canada pour Chorales amateurs, le Concours de théâtre radiophonique également de Radio-Canada, la Communauté radiophonique des programmes de langue française, qui regroupe les radios de Belgique, de France et de la Suisse, lance maintenant un concours à l'intention de tous les jeunes intéressés à la radio. Il s'agit tout simplement d'inscrire sur papier une proposition de réalisation radiophonique. On n'exige pas tous les détails de la réalisation, mais simplement son idée directrice et une ébauche de son développement. Le tout ne devrait pas constituer plus qu'une page qu'on fera parvenir à l'adresse ci-dessous. Le Concours s'intitule : POURQUOI PAS NOUS? En effet, pourquoi pas?

CHANGEMENTS À L'HORAIRE

samedi, 31 janvier

A 13h: L'opéra du Metropolitan: on présente un des opéras dont les airs sont parmi les mieux connus du répertoire du théâtre lyrique: Le barbier de Séville de Rossini. Cette émission nous sera transmise directement du Metropolitan Theatre à New York.

A 17h: Informations et Carnet mondain.

A 17h20: La bourse et la vie: un magazine économique vivant dans lequel Florian Sauvageau évoque les grandes questions de l'heure en compagnie de ses invités.

A 18h: Voix et rythme du pays: de jeunes interprètes de Toronto, Edouard Labonté, Micha, Gilles Savard et Marie-Noël, interpréteront des chansons de leur répertoire.

A 19h: Les samedis de l'oiseau de nuit: des poèmes, des monologues, des chansons et de la musique vous seront présentées dans une atmosphère de gaieté par Guy Maufette.

A 22h: La soirée du hockey. Les Canadiens de Montréal se rendent à Los Angeles.

FESTIVAL DU VOYAGEUR

Le Festival du Voyageur approche et chacun s'y prépare à sa façon. Certains passent leur temps à se regarder pousser les poils, d'autres à réchauffer leur archet, d'autres encore à rêver à la couronne royale. A CKSB c'est surtout dans les rayons de la discothèque que se font les préparatifs, mais aussi dans les imaginations toujours fécondes de nos réalisateurs et, bien sûr, au bureau de la Direction. Durant le Festival, on prévoit de la musique de qualité festive et quelques petites surprises que nous n'allons pas gâcher par des propos indiscrets. . . simple question de donner un pronostic général pour que les éclairs de la semaine prochaine n'éblouissent pas trop. D'ici là, tendez l'oreille. . . à 1050!

CONCOURS

"Pourquoi pas nous?"

Concours organisé par la Communauté radiophonique des programmes de langue française

quoi:	**une proposition de réalisation radiophonique**
qui:	**les jeunes de 16 à 19 ans**
quand:	**avant le 15 mars**

faites parvenir vos soumissions ou demandez plus de renseignements à:

Rita Piché
Concours POURQUOI PAS?
C.P. 6,000
Radio-Canada
Montréal

Les Parking Boys et Hassan Fathy

Le dimanche 1er février à 17 heures, **Second regard** vous présentera une entrevue avec les «Parking Boys» de Nairobi et une rencontre avec l'architecte égyptien Hassan Fathy.

Les «Parking Boys» sont des jeunes garçons de 5 à 15 ans qui aident les automobilistes à stationner leur voiture. Ces jeunes ont pour la plupart fui leur foyer et vivent et dorment dans les rues.

Le Père Arnold Groll, missionnaire, père blanc, en Afrique depuis 20 ans, a commencé à s'occuper d'eux. Il leur donne le gîte, la nourriture et une éducation minimale avec l'aide d'un travailleur social italien, Fabio Dallape, d'une jeune Anglaise et de jeunes noirs un peu plus âgés que les Parking Boys qui en deviennent plus ou moins les parrains.

Animatrice: Madeleine Poulin, réalisation: Roger Leclerc

Dans l'autre partie de l'émission, les téléspectateurs feront la connaissance de Hassan Fathy, l'architecte et ingénieur égyptien dont les idées ont soulevé bien des controverses. Cette émission fera écho à l'un des problèmes majeurs des établissements humains dans le monde, soit le logement des pauvres dans les pays en voie de développement. Plutôt que de tomber dans le réflexe conditionné et chercher dans la technologie moderne toute solution à ses problèmes, Hassan Fathy puise dans les coutumes pratiques et l'ingéniosité naturelle de son peuple des solutions ignorées par les technocrates. Selon Hassan Fathy, la brique de terre cuite par le soleil torride est le matériau le plus pratique qui soit pour loger les millions d'habitants qui vivent sous les climats tropicaux. Il y a près de trente ans, la vision de Fathy devint réalité dans la construction du village Ghourna, près de Louxor. Dans son livre intitulé *Architecture pour les pauvres*, il décrit soigneusement tous les aspects de la construction. Mais des problèmes tragiques de bureaucratie et d'incompréhension ont fait que le village est demeuré vide.

Cependant, la vision de Fathy ne s'applique pas uniquement aux pauvres des pays du Tiers-Monde, c'est une vision de villages et de villes où l'homme retrouve son sens communautaire. Réalisation et montage de la version française Roger Leclerc.



Femme d'aujourd'hui
semaine du 31

Vivre avec son mari 24 heures sur 24

Au programme de **Femme d'aujourd'hui** cette semaine de tout un peu: de la vie avec son mari 24 heures sur 24 à la psychologie de l'enfant, en passant par une belle tradition québécoise, l'initiation à l'économie et une rencontre avec cinq femmes psychologues.

Le samedi 31 janvier, en reprise, à 14 heures

Le 31 janvier à 14 heures on pourra voir ou revoir une réalisation de Jean-Guy Benjamin intitulée *Avec son mari 24 heures par jour*. Cette émission présente le témoignage de femmes que leur métier, l'obligation ou le choix font vivre avec leur mari 24 heures sur 24. La femme d'un cultivateur, une opticienne d'ordonnance, l'épouse d'un restaurateur, celle d'un garagiste, une professeur d'université et une couturière viennent tour à tour nous dire quelles joies et quels inconvénients elles rencontrent dans ce genre de vie. Recherche et interview: Arlette Couture.

Le lundi 2 février à 13 h 35

Pierre Gauvreau a fait les recherches et a réalisé le reportage diffusé à l'émission du lundi 2 février et portant sur une très belle initiative d'un groupe familial de Sainte-Agnès dans le comté de Charlevoix.

Aline Desjardins a rencontré à Sainte-Agnès la famille de M. et Mme Roger Ouellette, leurs six filles et de nombreux amis du village réunis pour fêter «le brayage du lin». C'est une célébration pour la cueillette du lin et sa préparation à l'utilisation domestique. Chez les Ouellette on chante, on danse, on mange et on boit, après la messe célébrée conjointement par l'abbé Gaston Bédard et son frère le père Clément Bédard.

Le mardi 3 février à 13 h 35

C'est une réalisation de Jean-Pierre Ratté de CBVT-Québec qu'on verra le mardi 3 février. A l'affiche: *«L'éducation économique est-elle une nécessité?»* avec M. Claude Masson, professeur au département d'Economique à l'Université Laval. L'animatrice Micheline Archambault interview également M. Yves Bégin, responsable du projet SAGE ou système d'apprentissage géré par l'étudiant. Recherche: Colombe Métivier.

Le mercredi 4 février à 13 h 35

La réalisatrice Lucile Paradis présente le mercredi 4 février une table ronde animée par cinq femmes psychologues. Mmes Elisabeth Bellemare, Nicole Saint-Jean, Anita Charest-Noiseux, Janine Corbeil et Micheline Gérin-Lajoie parlent surtout du vécu quotidien, et avec Aline Desjardins, elles font le point sur la femme québécoise en 1976. Recherche: Elisabeth Bellemare.

Le jeudi 5 février à 13 h 35

Le jeudi 5 février Fernand Ipersiel propose aux téléspectateurs de **Femme d'aujourd'hui** une émission entièrement consacrée aux femmes de Cuba. Les femmes qui travaillent dans les champs de canne à sucre, dans les usines, à la construction des maisons ou sur des fermes. Ce film tourné par une équipe féminine sous la direction d'Anna Stresslin présente, en outre, des discussions sur les femmes et les droits de la famille ainsi que sur les droits des enfants illégitimes. Pour terminer l'émission Aline Desjardins interview des Québécois qui sont allés à Cuba.

Le vendredi 6 février à 13 h 35

Jeannette Tardif a réalisé pour le vendredi 6 février la 9è émission de la série *Psychologie de l'enfant de 0 à 6 ans*. Au même programme la chronique *Vivre au présent* avec Madeleine Arbour, designer d'intérieur. Recherche: Nicole Champagne, animatrice: Françoise Faucher.

Aline Desjardins



Ciné-club
dimanche 1, 23h00

«Ma nuit chez Maud»

Jean-Louis occupe une position d'ingénieur dans une ville de province. Célibataire, il s'intéresse à une jeune fille qu'il croise parfois. Il cherche comment faire sa connaissance, certain qu'il est de l'aimer, qu'elle l'aime et qu'ils se marieront.

Une nuit, un ami l'emmène chez Maud, jeune femme divorcée et les circonstances forcent Jean-Louis à passer la nuit là. Au matin, il rencontre par hasard Françoise, son inconnue et lui avoue son amour. Ils s'épousent, et Jean-Louis apprend quelques années plus tard que Françoise était la maitresse de l'ex-mari de Maud.

Ma nuit chez Maud rend un son étrange, insolite. Ce film témoigne pour la précision, la clarté, la rigueur, l'ordre, l'équilibre, la logique, la hauteur de vue et la maturité. La simplicité surtout, une simplicité jamais démentie du regard sur les cheminements les plus subtils des sentiments et des pensées.

Ce rendu de la réalité apparaît au même titre dans les notations visuelles et sonores grâce auxquelles Rohmer évoque l'atmosphère d'une ville de province, la messe, une rue, les différentes heures du jour, la neige qui tombe, une plage, etc...

Autre point saillant de *Ma nuit chez Maud:* la nouveauté du personnage interprété par Jean-Louis Trintignant. Ce personnage de jeune catholique, complexé et épris de mesure, est en quête d'un art de vivre qu'il discerne dans les principes de sa foi sans pouvoir les appliquer toujours avec autant de rigueur que le désirerait son sens de l'honnêteté envers lui-même.

Le personnage, comme le film tend vers le bonheur. Tout, la technique, les images, la réalisation, les dialogues et le jeu de Jean-Louis Trintignant, Françoise Fabian et Marie-Christine Barrault confère au film un impact sûr, une valeur indéniable, en font un chef-d'oeuvre du genre.

Cinéma
vendredi 6, 23h00

«Le Cercle rouge»

A l'horaire du **Cinéma** du vendredi 30 janvier à 23 heures, Radio-Canada a inscrit *Le Cercle rouge* un autre film policier de l'excellent réalisateur français Jean-Pierre Melville.

Produit récemment (1970) *Le Cercle rouge* réunit Alain Delon, Bourvil, Gian Maria Volonte, Yves Montand et François Périer.

En exergue du film, on peut noter un court texte emprunté à Bouddha: «Quand des hommes, même s'ils s'ignorent, doivent se retrouver un jour, tout peut arriver à chacun d'entre eux, et ils peuvent suivre des chemins divergents; au jour dit, inexorablement, ils seront réunis dans le cercle rouge.» Partant de cette idée, Jean-Pierre Melville a réalisé un bon film policier à la manière d'une tragédie classique.

Grâce à un style dépouillé, l'auteur mène son histoire avec une lenteur et une minutie savamment calculées: il nous montre jusqu'à quel point de perfectionnement il est parvenu dans le genre policier. C'est une véritable mécanique sûre et précise.

En gros, le film raconte l'histoire d'un hold-up extraordinaire exécuté par trois truands que le sort à rassemblés. L'affaire sera prise en main par l'inspecteur Mattei.

Le film de Jean-Pierre Melville se révèle dans son ensemble plus impressionnant qu'attachant. Il soutient un intérêt passionné du commencement à la fin.

La mise en scène est faite de précision et de rigueur et l'interprétation regroupe un excellent carré d'as où Bourvil, dans son avant-dernier rôle, montre une étonnante capacité de renouvellement.

COUP D'OEIL

SUR LA SEMAINE À CBWFT

semaine du 31 janvier au 6 février 1976



SAMEDI
31 janvier

9:00 SESAME

9:30 ROQUET BELLES O-REILLES

10:00 LES ESPIÈGLES RIENT

10:30 MONSIEUR ROSÉE

11:00 GASPARD ET LES FANTOMES

11:30 GENIES EN HERBE

12:00 HEROS DU SAMEDI

13:00 SPORTHEQUE

14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI

15:00 TECHNO-FLASH

15:30 CINÉMA JEUNESSE
''LA GUITARE''
''POCO EST GARDIEN D'ANIMAUX''

17:00 BAGATELLE

18:00 DECLIC

18:30 TELEJOURNAL

18:40 NOUVELLES DU SPORT

18:50 POLITIQUE FEDERALE

19:00 LA SOIREE DU HOCKEY
Rangers de New York vs Maple Leafs de Toronto

21:30 LISE LIB

22:30 TELEJOURNAL NATIONAL

22:45 NOUVELLES DU SPORT

23:00 CINEMA

Imperatrice Sissi. Drame historique realise par Ernst Marischka, avec Romy Schneider, Karlheinz Boehm, Vilma Degischer, Magda Schneider et Josef Meinrad. Apres son mariage au jeune empereur, la princesse Elisabeth de Baviere, dite Sissi, se heurte a l'hostilite de sa belle-mere, l'archiduchesse Sophie. A la naissance du premier enfant du couple, une fille, l'archiduchesse reclame le privilege de veiller elle-même à son education, ce que lui accorde son fils. Sissi, blessee, songe a quitter son mari (A-56) (Derniere partie samedi prochain, à la même heure)

DIMANCHE
1 février

9:00 SESAME

9:30 LES CONTES DE LA RIVE

9:45 L'EVANGILE EN PAPIER

10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR

11:00 SON ET IMAGES

11:30 CINE MAGAZINE

12:00 SEMAINE VERTE

13:00 D'HIER À DEMAIN

14:00 UNIVERS DES SPORTS

15:30 HEURE DES QUILLES

16:30 LE FRANCOPHONISSIME

17:00 SECOND REGARD

18:00 LA QUESTION

18:30 LE TELEJOURNAL

18:40 NOUVELLES DU SPORT

16 50 CHRONIQUE DE FRANCE

19:00 LA PETITE PATRIE

19h30 LES BEAUX DIMANCHES
Monsieur B. Clémence Desrochers, Jacques Fauteux, le Morse Code et Diane Juster. C. Desrochers: monologue «La Violente», «Avec les mots d'Alfred», en compagnie de Jacques Fauteux, «Le monde aime mieux Mireille Mathieu» et «Un bien bel ete». J. Fauteux: numero de mime et imitation de Charlie Chaplin. Morse code: «Une goutte de pluie» et «Qu'est-ce que t'as compris». D. Juster: «Trop longtemps», «Les Mots usés», «Mon pere» et «Regardez-les». Direction musicale Françoie Cousineau. Réal.: Jacques Demers

20h30 LES BEAUX DIMANCHES
L'Argentine. La vie de la capitale argentine, Buenos Aires, en etat de surchauffe politique depuis de longs mois. On assiste a des matches de football ou encore à des defilés de mode, a la verification d'identite des passagers d'une voiture, effectivement porteurs de revolvers. Réal.: Claude Fleouter et Robert Manthoulis. (Prod. Le Seuil Le Monde audio-visuel)

21h30 LES BEAUX DIMANCHES
Paul Gauguin 4e de 7: 1888. En Bretagne, Paul Gauguin trouve amitié et source d'inspiration. Il reçoit lettres sur lettres de Van Gogh qui l'invite avec insistance à aller le rejoindre à Arles. Gauguin finit par se laisser convaincre. La vie commune des deux amis donne lieu à des affrontements idéologiques

22h30 TELEJOURNAL

22h45 SPORTS-DIMANCHE

23h00 CINE-CLUB ●
Ma nuit chez Maud. Drame psychologique realise par Eric Rohmer, avec Jean-Louis Trintignant, Francoise Fabian, Marie-Christine Barrault et Antoine Vitez. Un ingenieur est epris d'une jeune fille qu'il entrevoit frequemment a l'eglise mais qu'il n'a pas eu l'occasion d'aborder. La [illegible] de Noel, un ami l'entraine chez une jeune doctoresse fort belle et intelligente qui semble [illegible] le seduire (Fr. [illegible])

LUNDI
2 février

9:15 LES ORALIENS

9:30 100 TOURS DE CENTOUR

9:45 EN MOUVEMENT

10:00 DU SOLEIL A 5 CENTS

10:15 AU JARDIN DE PIERROT

10:30 CONSEIL EXPRESS

11:00 RECETTES DE JULIETTE

11:30 NOELLE AUX QUATRE VENTS

12:00 AVENTURES DE M MAGOO

12:30 LES COQUELUCHES

13:30 TELEJOURNAL

13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI

14:30 CINÉMA
''JEAN-FRANCOIS-XAVIER DE '' Etude psychologique d'origine canadienne

16:30 FANFRELUCHE

17:00 COSMOS 1999

18:00 CE SOIR

18:30 CE SOIR AU MANITOBA

19:00 QUELLE FAMILLE

19:30 JO. MAGAZINE OLYMPIQUE

20:00 Y A PAS DE PROBLEME

20:30 AVEC LE TEMPS

21:00 TÉLÉ-SÉLECTION
''DES IDÉES DANS LA TÊTE'' Drame policier avec Richard Johnson

22:30 TELEJOURNAL NATIONAL

22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORT

23:00 JALNA avec Kate Reid et Paul Harding (9e de 13)

24:00 BRIGADE DES MALÉFICES. Début: Série policière avec Léo Campion

MARDI
3 février

9:15 LES ORALIENS
9:30 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LES CHIBOUKIS
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 LA MANGEAILLES "LE BOEUF"
12:00 MON AMI BEN
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA "LA BELLE AMÉRICAINE". Comédie avec Colette Brosset
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 DANIEL BOONE
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 MANITOBA '76
19:30 Nicole et Normand. Variétés réalisées à Winnipeg avec Nicole Bremault et N. Lemoing
20:00 LA P'TITE SEMAINE
20:30 VEDETTE EN DIRECT
21:00 RUE DES PIGNONS
21:30 LE 60
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 RENCONTRES N. Bammate
23:30 PROPOS ET CONFIDENCES "Paul Dupuis" (6e)
24h00 **À LA RECHERCHE DU NIL**
5e de 6 «Retrouver Livingstone» Le Dr Livingstone est retourné en Afrique, toujours dans le but de trouver les fameuses sources du Nil, mais personne ne sait où il est

MERCREDI
4 février

9:15 LES ORALIENS
9:30 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 RINALDO RINALDINI
12:00 FRANCIS CHEZ LES FAUVES
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINÉMA "CETTE SACRÉE GAMINE". Comédie avec Brigitte Bardot
16:00 BOBINO
16:30 LA FRICASSE
17:00 UN MONDE EN SURSIS
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 DESTINATION MONDE
19:30 CONSOMMATEURS AVERTIS
20:00 CINÉMA "LA PROIE POUR L'OMBRE". Drame psychologique d'Alexandre Astruc avec Annie Giraroot, Daniel Gélin et Christian Marquand
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 CINEMA CANADIEN
Une simple histoire d'amour. Documentaire réalisé par Fernand Dansereau, avec les gens des provinces maritimes. Ceux qui restent et ceux qui reviennent de la grande ville participent à ce document en racontant leur vie. Un veuf se remarie avec une jeune veuve, mère de nombreux enfants. Le maire du village est aussi un financier véreux et a des méthodes contestables pour forcer la main à ses concitoyens (Can.)

JEUDI
5 février

9:15 LES ORALIENS
9:30 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 CHEZ PAULINE
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINÉMA "LA CASTIGLIONE". Drame historique avec Yvonne de Carlo
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 LASSIE
17:30 LE MONDE EN LIBERTE
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 DIMENSION J Magazine jeunesse réalisé à Winnipeg
19:30 TRAVAIL A LA CHAINE
20:00 LES GRANDS FILMS "LE SHÉRIF AUX POINGS NUS". Western avec Bobby Darin
22:00 LA SAGOUINE
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 CINEMA
Une fois avant de mourir. Drame de guerre réalisé par John Derek, avec Ursula Andress, John Derek, Richard Jaeckel et Ronald Ely. Un jeune major de la cavalerie américaine et ses hommes sont surpris par une attaque japonaise aux Philippines. A travers la jungle, ils vont tenter de se rendre à Manille. La fiancée du major accompagnera la troupe dans sa fuite vers la capitale (USA 66).

VENDREDI
6 février

9:15 PEPINOT
9:30 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:45 EN MOUVEMENT
10:00 CLAK
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 REPORTERS DE L'AVENTURE"
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 LES ANIMAUX CHEZ EUX
12:00 MINI FEE
12:30 LES COQUELUCHES
13:35 EMISSION SCOLAIRE
13:30 ÉMISSION SCOLAIRE "AMOUR"
15:05 FEMME D'AUJOURD'HUI
16:00 BOBINO
16:30 LA RIBOULDINGUE
17:00 DAKTARI
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 PIERRAFEU
19:30 MARCUS WELBY
20:30 HORS SERIE "SPLENDEURS ET MISERES DES COURTISANES" d'après Balzac (3e de 9)
21:30 SCIENCE RÉALITÉ
22:00 DOSSIERS
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 CINEMA
Le Cercle rouge. Drame policier écrit et réalisé par Jean-Pierre Melville, avec André Bourvil, Alain Delon, Yves Montand et Gian Maria Volonte. Un criminel s'évade du train par lequel un inspecteur l'amenait à Paris. Il est recueilli par un homme qui vient de sortir de prison et à qui il a l'occasion de sauver la vie. Tous deux décident de s'associer pour un vol de bijoux et ils s'adjoignent un ancien policier (Fr.-it 70).

La Montagne

LE FESTIVAL DE LA DIVISION SCOLAIRE DE LA MONTAGNE

Le 13e Festival de Poésie et d'Art Dramatique de la Division Scolaire La Montagne aura lieu à Saint-Claude les 10, 11 et 12 février.

Voici quelques notes intéressantes sur l'histoire et l'évolution, de nos festivals bilingues.

Dès le début du 20e siècle, les gens de Somerset, de Swan Lake et de Bruxelles participaient à deux Festivals dans les régions géographiques de "Pembina Valley" et de "Tiger Hills".

En 1962, des 99 participants au "Pembina Valley Competition Festival" tenu à Pilot Mound, 42 candidats sont de la région de La Montagne. De plus, Bruxelles envoyait plusieurs concurrents au "Tiger Hills Festival"

Vu l'intérêt soutenu et augmentant de la part de la population, on commence à songer sérieusement à organiser notre propre festival.

Après consultation avec les professeurs de musique et les commissions scolaires, on tient une première réunion d'organisation du festival, le 21 juin 1962.

Pour promouvoir le bilinguisme, le comité décide de inclure les villages bilingues de la division géographique de La Montagne: Saint-Alphonse, Bruxelles, Swan Lake, Mariapolis, Somerset, Saint-Léon, Notre-Dame-de-Lourdes, Cardinal, Saint-Lupicin, Haywood et Saint-Claude.

Dès le début donc, les projets dépassent les cadres de l'école, et deux représentants de chaque village, assistent à la première rencontre durant laquelle notre programme est approuvé. Nous aurons notre **FESTIVAL** à nous, avec des classes bilingues de chant et de poésie.

Le Festival de la Division Scolaire La Montagne a débuté en 1963, à Swan Lake, comme festival de musique et de chant.

Notons ici pour les gens de Saint-Claude, que Mmes Marie Binne et Edith Martel, et Soeur Marie-Alma f.d.l.c., représentaient Saint-Claude à l'inauguration du **PREMIER FESTIVAL** de musique et de chant, de la Division Scolaire La Montagne, tenu en juin 1963, à Swan Lake.

Avec les années d'expériences, viennent aussi les améliorations. Les cadres du festival s'élargissent. En 1964, on y ajoute la poésie; en 1968, les activités rythmiques; et en 1969, l'art dramatique et les flûtes à bec.

Après le festival de 1969 vu le très grand nombre d'entrées, il est jugé bon de diviser les activités du Festival en deux catégories.

L'année suivante, donc en 1970, se tient en février à Saint-Claude, le festival de poésie et d'art dramatique; et en mai 1970, a lieu à Notre-Dame - de - Lourdes, le festival de musique et les activités rythmiques.

Chaque festival est d'une durée de trois jours.

Nous avons un système rotatif, pour permettre à tous les villages de la Division Scolaire La Montagne, de recevoir chez-eux, chacun leur tour, les deux festivals.

Les buts du festival nous apparaissent clairement maintenant. Provenant d'un intérêt grandissant chez les parents, enfants et enseignants, notre festival est depuis sa fondation, le moyen unique d'offrir à tous les enfants et adultes de notre région, tant de langue française que de langue anglaise, l'occasion de **DÉVELOPPER LEURS TALENTS DANS CES DEUX LANGUES.** Ces talents sont du domaine de la musique (piano, accordéon, flûtes à bec), du chant (solo, duo, choeurs), de la poésie (solo et choeurs), du théâtre et des activités rythmiques (expressions corporelles, danses folkloriques et gymnastique).

Transcona

SOIRÉE DE LA SAINT-VALENTIN

14 février

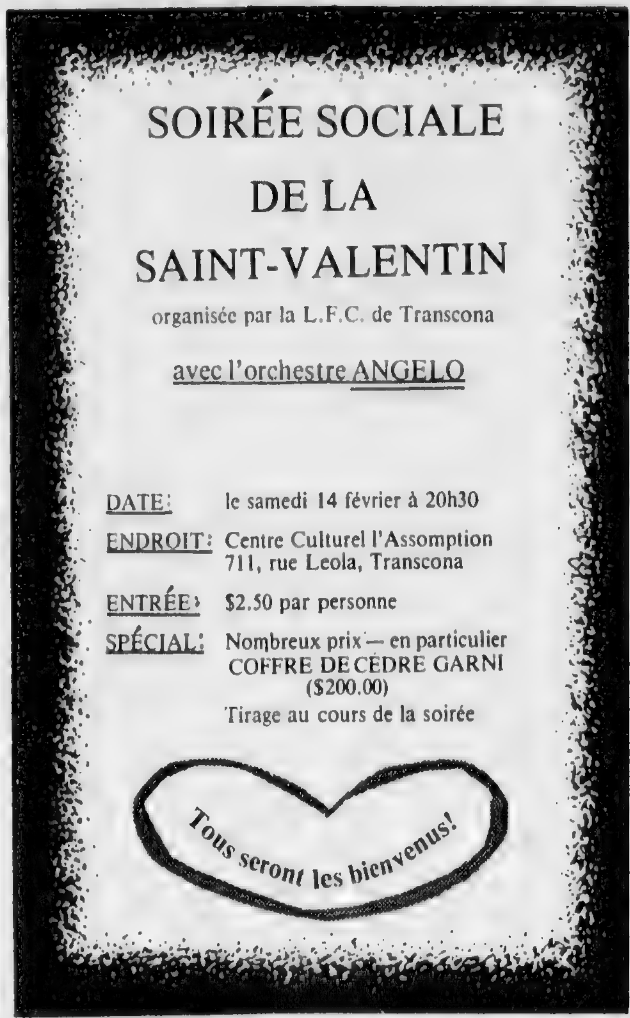
Le 14 janvier avait lieu une réunion générale de la Ligue des Femmes Catholiques de l'Assomption, au Centre Culturel. On organise présentement une Soirée Sociale pour la Saint-Valentin, samedi 14 février à 8h30 au Centre Culturel, 711, rue Leola, à Transcona.

Mme Jaqueline Van Kriken, présidente, annonça aux quinze dames présentes que l'orchestre ANGELO a été réservée pour la soirée. Les billets d'entrée sont de $2.00 par personne; il y aura de nombreux prix. La fameuse TOMBOLA (coffre de cèdre garni, urne à café de 32 tasses, $25.00 en argent), aura lieu au cours de la fête.

On lance une invitation spéciale aux anciens paroissiens et à leurs amis. Tous seront les bienvenus.

Au programme, aussi, M. le curé Laval Couture, Père Blanc, montra des diapositives en couleurs des missions d'Afrique, du MALAWI en particulier. Ce qui frappe d'abord, c'est la grande pauvreté de ces gens africains. Leur mode de vie diffère beaucoup du nôtre. Malgré tout, on conçoit qu'ils sont heureux avec ce qu'ils ont; les habitations en broussaille semblent adéquates mais, dit le Père Couture, ce n'est pas très grand, ni confortable; on s'en sert pour dormir seulement. On vit au grand air.

(suite, page 18)



Transcona (suite)

Saint-Georges

Saint-Eustache

UN BRIN D'HISTOIRE LOCALE

JOURS MÉMORABLES

(suite, page 26)

Boni minimum d'intérêt **garanti** de 10% sur l'épargne véritable pour les personnes de 60 ans et plus

Le Plan Privilège d'Age n'en est pas à ses premières armes!

Déjà, en 1969, la Banque de Montréal était la première banque au Canada à offrir aux personnes âgées qui disposent de revenus fixes, un plan pour combattre les effets de l'inflation. Nous avons alors diminué nos frais d'administration pour les clients âgés de 65 ans et plus, en espérant que d'autres compagnies suivraient notre exemple, ce qui fut le cas.

Aujourd'hui, nous élargissons notre plan initial en portant l'âge d'admissibilité à 60 ans et en offrant de plus grands avantages encore. Notre Plan Privilège d'Age est absolument gratuit et ses avantages sont décrits ci-après:

Boni minimum garanti de 10%

La Banque de Montréal est la première à offrir un boni minimum **garanti** de 10% sur les intérêts des comptes d'épargne véritables, pour l'année bancaire se terminant le 31 octobre 1976.

Par exemple, si vos intérêts d'épargne s'élèvent à $200, avec le boni d'intérêt **garanti** de 10%, le total de vos intérêts se montera à $220.

Si toutefois les principaux concurrents décidaient de payer plus, votre boni de Plan Privilège d'Age serait, lui aussi, augmenté en conséquence.

Quoi qu'il arrive, votre boni garanti n'est jamais inférieur à 10%. Et les intérêts, jusqu'à concurrence de $1 000, sont entièrement exonérés d'impôts.



Trois privilèges gratuits . . .

Chèques: Le Plan Privilège d'Age vous permet de faire des chèques sans frais, sur votre compte de chèques ou votre compte d'épargne ordinaire.

Factures de services publics: sans frais à toute succursale de la Banque de Montréal.

Chèques de voyage: vous pouvez les acheter à toute succursale, sans payer de commission.

De plus: Le Plan Privilège d'Age vous donne droit à une réduction annuelle sur la location d'un coffre à la Banque de Montréal ou sur les frais de garde des valeurs.

Dépôts à terme qui rapportent un revenu mensuel

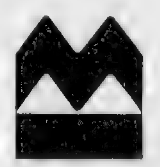
Si vous voulez toucher l'intérêt mensuel le plus élevé sur votre épargne, un Reçu mensuel de dépôt à revenu est un excellent placement. Le dépôt initial est de $5 000. Mais vous pouvez choisir le terme qui vous convient entre 2 mois et six ans. Vous toucherez tous les mois des intérêts sur votre dépôt. Nous créditerons votre compte ou, nous vous enverrons un chèque.

Votre carte

A titre de participant au Plan Privilège d'Age, vous recevrez une carte d'identité personnelle et pourrez bénéficier de tous les avantages du Plan, à toute succursale de la Banque de Montréal du Canada. Il vous suffit d'en faire la demande.

Passez donc à votre succursale de la Banque de Montréal. Nous vous donnerons tous les détails de notre Plan Privilège d'Age. Vous y avez droit.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

Saint-Pierre


Ginette Lacroix


Elaine Fisette


Lynne Robidoux


Claire Carrière

LE CARNAVAL D'HIVER À SAINT-PIERRE

Les élèves de l'institut collégial de Saint-Pierre vous invitent tous, grands et petits, à venir nous voir lors de notre grand "Carnaval d'Hiver" les 6, 7 et 8 février.

Les activités commenceront le vendredi soir 6 février, à 8h30, dans l'auditorium, avec une boîte à chansons sous le thème "La vie des temps modernes". Le prix d'entrée sera $1.00; 50¢ pour les gens de l'âge d'or et pour les enfants de 12 ans et moins.

La journée du samedi sera remplie de jeux pour tous: jeux d'enfants, hockey, "curling", "broomball", "iceball" et autres. Parmi les parties à ne pas manquer, il y aura le match de hockey entre les filles de Saint-Pierre et celles de Saint-Malo, à midi; et à 4h p.m. l'équipe des gars rencontrera les RCMP dans une partie de "broomball". De la bonne soupe aux pois sera servie toute la journée.

Si les sports ne vous intéressent pas, il y aura un tournoi de shuffleboard et du cribbage au Centre Sabourin. L'inscription pour ce tournoi doit se faire avant le 3 février, à n'importe quelle place d'affaires à Saint-Pierre; le coût de l'inscription sera de $1.00 et des prix seront donnés aux gagnants. Pour plus d'information, communiquez avec Raymond Curé au numéro 433-7823. Le soir, il y aura une danse de jeunes avec "Centurion Sound".

Dimanche sera une aussi grande journée, et encore une fois, les non sportifs ne seront pas oubliés et pourront jouer au bingo, au centre récréatif, à partir de 2 heures. A 8h30 p.m., l'équipe de l'école rencontrera l'équipe du Collège de Saint-Boniface dans une partie de hockey.

Dimanche soir sera le point culminant du carnaval avec le fameux "Cabaret". Cette année nous vous présentons un spectacle à ne pas manquer avec Gérard Curé et Laurence Bérard de notre village, et Louis Dubé que nous connaissons tous après son succès au festival de Granby. Mais nous rappelons que les billets pour cet événement doivent être obtenus d'avance et sont en vente aux places d'affaires du village (le prix d'entrée est de $2.50 par personne).

CANDIDATES

Un des plus grands événements du carnaval est toujours le concours de la reine, et cette année, c'est entre quatre candidates assez étonnantes. Il s'agit de Mesdemoiselles Lynne Robidoux, élève de dixième année; Claire Carrière et Claire Fisette, élèves de onzième année; et Ginette Lacroix, élève de douzième année. Toutes sont reconnues comme étant pleines d'esprit, donc nous leur souhaitons de la chance, et n'oubliez surtout pas de leur donner votre appui.



LES PARENTS DE L'ÉCOLE TACHÉ

Les parents de l'école Taché désirent vous laisser savoir que pour en arriver à combler toutes les demandes qu'ils ont reçues du "Dossier Taché", il leur faudra accuser un délai de quelques semaines — le temps de voir à une seconde impression. Nous tâcherons de répondre à toutes les demandes, et le plus tôt possible. Merci!

Les parents de Taché

Powerview

M. et Mme Joseph Vincent sont allés passer Noël et le jour suivant au Lac-du-Bonnet, chez leurs neveu et nièce: M. et Mme Edward Kabaluk. Après le dîner de Noël, ils se sont rendus à la Villa Youville, Sainte-Anne, visiter Mme Victorine Vincent, mère de M. Vincent. Ils sont retournés la visiter le Jour de l'An. Elle fut très heureuse de prendre le dîner avec son fils. Ils profitèrent de l'occasion pour saluer plusieurs autres parents et amis résidents de la Villa; pour n'en nommer que quelques-uns: Mmes Mary Audette, Délia Wilcott, Alice Levasseur, Rachel Vieville, Evelina Laurin, M. et Mme Domina Vincent, etc.

* * *

Subitement au Foyer Châteauguay, Saint-Georges, samedi, le 10 janvier, est décédée Marie-Louise Lafrance âgée de 58 ans. Les prières furent récitées à 2 heures P.M., dans l'église Notre-Dame - du - Laus et suivies du service, célébré par M. le curé Gérard Morrissette qui remplace notre curé pendant son absence.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Pine Falls. Les porteurs étaient: Léo, Ovide, Maurice, Richard Tardiff, Edouard Lavallée et Paul Lafrance, tous neveux de la défunte. Elle laisse dans le deuil deux frères, Fortunat de Pine Falls et Ernest de Gatineau, Québec; quatre soeurs Alcyma Desrochers de Wingham, Ont., Yvonne Mace de Sainte - Catherine, Ont., Eveline Tardiff de Saint-Georges et Anne Lavallée de Pine Falls ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Le salon funéraire Russells, de Beauséjour était en charge des funérailles. A la famille éprouvée, nos plus sincères sympathies.

[Mme Armand Désilets]

SOIXANTE-HUITIÈME ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

La célébration du 68e anniversaire de mariage de M. et Mme Léon Chacun, qui eut lieu dernièrement, ne fut pas une fête réellement joyeuse étant donné que Monsieur Chacun est alité depuis plusieurs mois sans pouvoir bouger ses jambes qui ne peuvent plus le porter. Il a quand même présidé à la réunion de 45 personnes.

Il se peut que votre entreprise doive remplir les formules de Lutte contre l'inflation avant le 27 février.

Qui doit remplir ces formules?

Quelque 6,500 entreprises canadiennes sont légalement assujetties aux indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation et tenues de remplir ses formules. Toutes les entreprises et groupes d'entreprises associées employant 500 personnes ou plus doivent remplir et retourner la première série de formules à la Commission avant le 27 février 1976.

Au cours des deux prochains mois, d'autres groupes devront en faire autant. Il s'agit, par exemple, des entreprises de la construction employant 20 personnes ou plus mais moins de 500, des particuliers et firmes exerçant à titre professionnel et d'organismes gouvernementaux. Il leur est conseillé de préparer leurs systèmes comptables en conséquence.

Rôle des formules dans le programme anti-inflation

Certaines des formules recueillent des données antérieures et actuelles sur les prix, bénéfices, dividendes et rémunérations. D'autres formules mesurent les variations de ces données. La Commission de lutte contre l'inflation s'appuie sur ces données pour appliquer la loi.

Les formules requises sont:

AIB-1–Rapport sur la rémunération. Dû le 27 février. Ce rapport répartit les employés par groupes, détaille leur mode de rémunération et indique le moment du renouvellement de l'accord de rémunération.

AIB-2–Rapport sur la rémunération de groupe. Dû le 27 février. À remplir pour les groupes qui ont obtenu de nouveaux régimes salariaux depuis le 14 octobre 1975. Règle générale, la formule AIB-2 doit être expédiée à la Commission dans les 15 jours de la signature d'un nouveau contrat ou de l'entrée en vigueur d'un régime salarial modifié.

AIB-11–Rapport sur la période de base - prix, bénéfices et dividendes. Dû le 27 février. Ce rapport fournit à la Commission de lutte contre l'inflation un résumé des données financières par compagnie. Il précise aussi la façon dont les indicateurs s'appliqueront à chaque compagnie.

La formule AIB-12 fait suite à la précédente et constitue le *rapport sur la période d'observation - prix, bénéfices et dividendes.* Les entreprises assujetties à la règle du préavis, toutes les grandes compagnies pétrolières, les entreprises soumettant des Plans d'observation et les compagnies dont le revenu brut est supérieur à 25 millions de dollars, doivent produire ce rapport dans les 45 jours de l'expiration de chaque trimestre. Les compagnies dont le revenu brut est inférieur à 25 millions de dollars ne sont tenues de produire ce rapport qu'une fois par an. Le rapport annuel AIB-12 que toutes ces entreprises remplissent à la fin de leur exercice est dû 90 jours après l'expiration de ladite période d'observation.

L'information contenue dans les rapports sur la période d'observation, comparée à celle de la période de base, indique à la Commission où faire respecter les indicateurs. Ainsi, si les bénéfices excèdent la limite permise à une entreprise, celle-ci doit produire un plan d'observation montrant exactement ce qu'elle entend faire pour réduire ses bénéfices. Tant que sa marge bénéficiaire n'est pas ramenée aux limites autorisées, une entreprise qui a contrevenu aux indicateurs ne peut augmenter aucun de ses prix à moins de diminuer le prix d'autres produits en guise de compensation.

AIB-14–Préavis d'augmentation de prix. Cent dix-sept des plus grandes entreprises et les principales compagnies pétrolières ont été informées de l'obligation de produire en outre des rapports prévenant la Commission de lutte contre l'inflation, 30 jours à l'avance, de toute intention de majorer sensiblement leurs prix. La Commission interviendra lorsque les augmentations de prix ne pourront être justifiées.

Où se procurer les formules?

Les formules et les instructions détaillées sur la façon de les remplir sont à votre disposition à la section Impôt du bureau régional de Revenu Canada de votre localité. Des spécialistes s'y efforceront de vous aider.

S'il n'y a pas de bureau régional de Revenu Canada près de chez vous, vous pouvez téléphoner sans frais au numéro Zenith 0-4000 et demander que les formules vous soient expédiées immédiatement.

Nous vous prions de remplir soigneusement ces formules.

Commission de lutte contre l'inflation
Case postale 1750, Station B
Ottawa, Ontario K1P 6B1

Bureau régional:
Commission de lutte contre l'inflation
12e étage
1, Lake View Square
Winnipeg, Manitoba
(204) 985-6285

Dans l'intérêt national, dans votre intérêt



Commission de lutte contre l'inflation | **Anti-Inflation Board**

La Page de Bicolo . . .

Savais-tu que nos couchers de soleil sont reconnus pour être les plus beaux au Canada? Nous sommes chanceux de pouvoir les admirer!

Bicolo

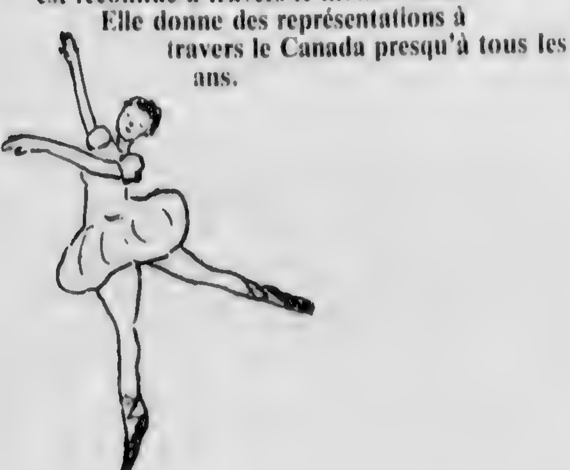




Le soleil Manitobain

Le Manitoba est reconnu pour ses nombreuses journées ensoleillées. Le soleil brille de longues heures tout l'été et même au cours de journées très froides de l'hiver, le soleil est radieux!

La troupe de Ballet du Royal Winnipeg Ballet est reconnue à travers le monde entier. Elle donne des représentations à travers le Canada presqu'à tous les ans.



WINNIPEG avec sa population de 525,000 personnes se trouve au coeur du continent Américain.

Winnipeg c'est une ville artistique, fière de son Ballet Royal, reconnu à travers le monde; de son Orchestre Symphonique; de son Centre Théâtral du Manitoba et de son théâtre d'été Rainbow Stage.

Peux-tu placer au bon endroit sur la carte, le numéro représentant chaque ville ou village. Sers-toi de ton Atlas.

LE MANITOBA

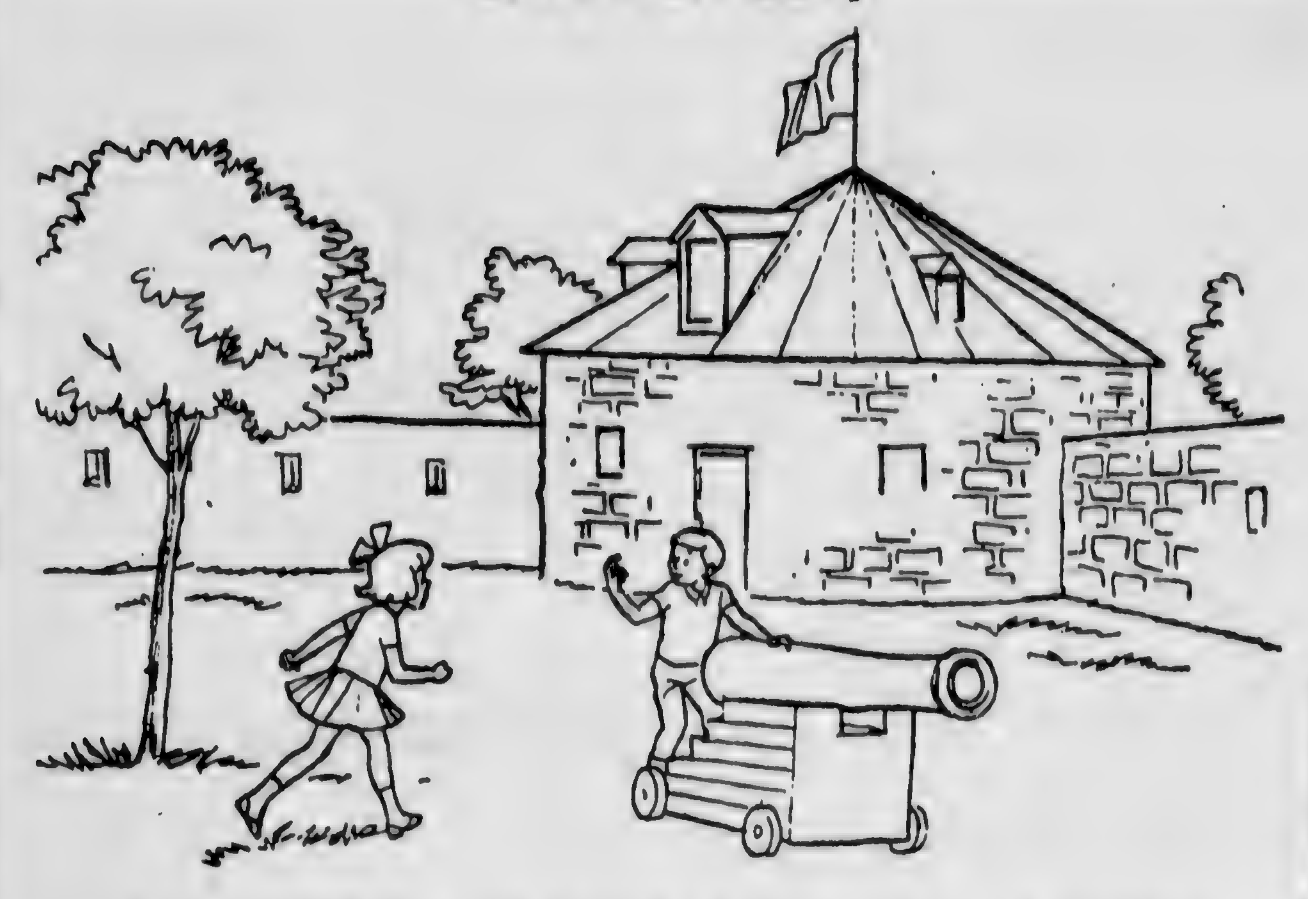
1. Sainte-Anne
3. Saint-Laurent
5. Saint-Joseph
7. Winnipeg
9. Pine Falls
11. Lac-du-Bonnet
13. Letellier
15. Saint-Adolphe
17. Dunrea
19. Saint-Claude
21. Ile-des-Chênes
23. Woodridge
25. South Junction
27. Sainte-Rose-du-Lac
29. Saint-Lazare
31. Powerview
33. Le Pas
35. Churchill

2. Saint-Pierre-Jolys
4. Saint-Ambroise
6. Brandon
8. Saint-Norbert
10. La Broquerie
12. La Salle
14. Sainte-Agathe
16. Mariapolis
18. Notre-Dame-de-Lourdes
20. Otterburne
22. Marchand
24. Vassar
26. Sprague
28. Laurier
30. Saint-Georges
32. Steinbach
34. Flin Flon

Les lacs les plus importants sont indiqués d'une étoile

36. Lac Winnipeg
37. Lac Winnipegosis
38. Lac Manitoba
39. Rivière Nelson
40. Baie d'Hudson

Lower Fort Garry



Lieu historique situé environ 20 milles de Winnipeg. Dans ses vieux murs, l'on y retrouve des sentinelles en tuniques rouges de même que les fameuses Charrettes de la Rivière Rouge utilisées par les premiers colons; l'on y retrouve aussi les trafiquants de fourrures d'il y a 140 ans!

Lise et Pierre ont visité ce lieu historique l'été dernier. Colore-les.



"Parle-moi de ton village... (ta ville)," (voir LA LIBERTÉ du 14 janvier). Quand j'aurai reçu toutes les participations au Concours je ferai de belles pages sur chaque village.

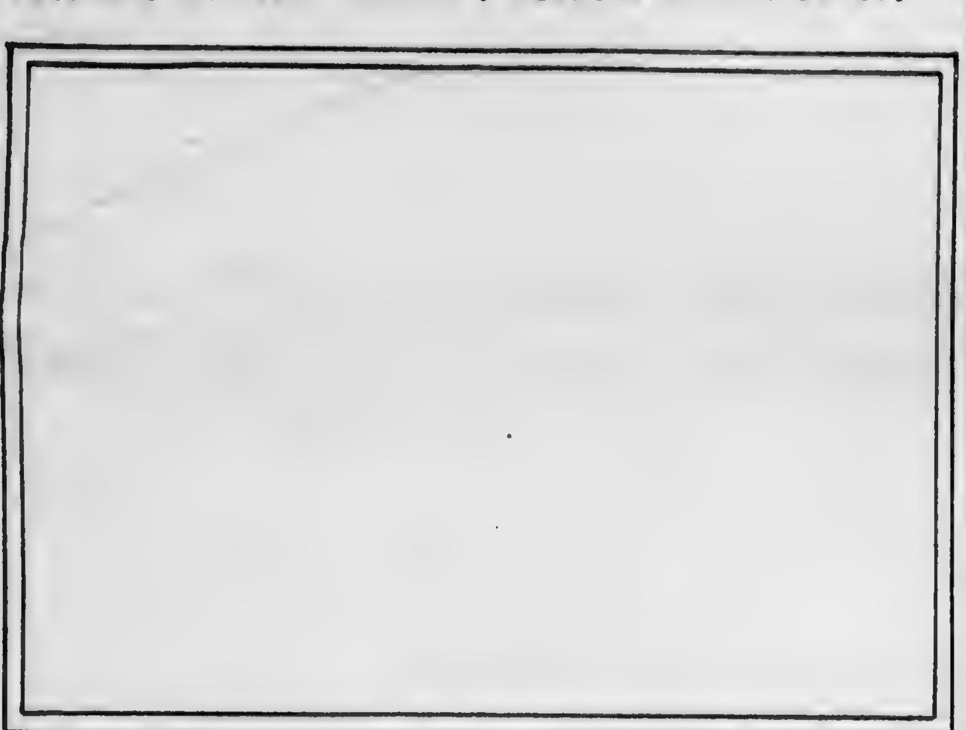
Le Concours se termine le *10 février*.

Hâte-toi de participer!

BICOLO

CONCOURS POUR LES PETITS (moins de 6 ans).

Fais-moi un beau SOLEIL ! Dessine et colore-le.



Le Concours se termine le 15 février.

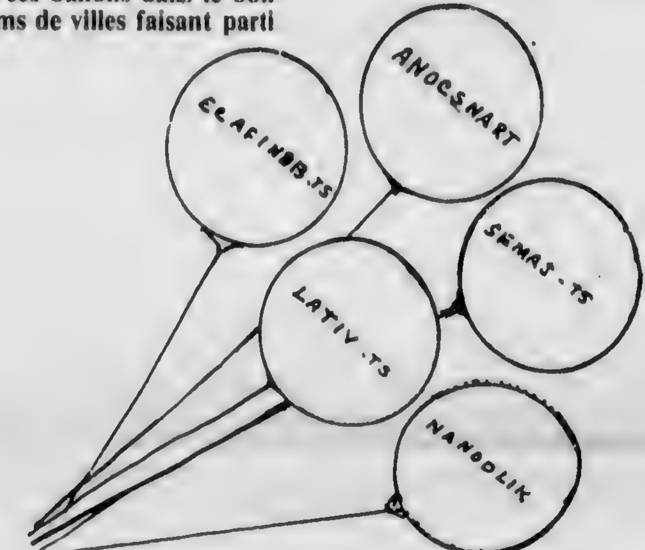
Nom:........................

Adresse......................

....

Âge .... No,membre ....

Si tu remets les lettres de ces ballons dans le bon ordre tu trouveras les noms de villes faisant parti du grand Winnipeg.



RÉPONSE: Ballons
Transcona
Saint-Boniface
Saint James
Saint-Vital
Kildonan

BICOLO SALUE SES NOUVEAUX MEMBRES

3200 Natalie Couture, Saint-Boniface, Man.
3201 Marc Poirier, Saint-Boniface, Man.
3202 Lisa Fitzmaurice, Saint-Boniface, Man.
3203 Jocelyne Rosa, Lorette, Man.
3204 Donald Grégoire, Saint-Pierre, Man.
3205 Albert Hak, Kleefeld, Man.
3206 Léon Hébert, Saint-Pierre, Man.
3207 Ronald Poirier, Saint-Pierre, Man.
3208 Léo Badiou, Saint-Boniface, Man.
3209 Francine Martin, Vermette, Man.
3210 Jacqueline Viallet, Saint-Claude, Man.
3211 Muriel Viallet, Saint-Claude, Man.
3212 Marie-Anne Gauthier, Saint-Malo, Man.
3213 Guy Damphause, Letellier, Man.
3214 Richard Fay, Haywood, Man.
3215 Lynne Saint-Vincent, Saint-Boniface, Man.
3216 Suzanne Lavoie, Winnipeg, Man.
3217 Lynne Dion, Saint-Claude, Man.
3218 Michelle Fortin, Sainte-Anne, Man.
3219 Daniel Malo, Saint-Boniface, Man.
3220 Gérald Muller, Saint-Boniface, Man.
3221 Nicole Bourrier, N.-D.-de-Lourdes, Man.
3222 Donna Guiboche, Saint-Laurent, Man.
3223 Edouard Bourgouin, Sainte-Anne, Man.
3224 Dave Corcoran, Thompson, Man.
3225 Bernadette Hayden, Saint-Lazare, Man.

MEMBRE GAGNANT
No 2138 — Alan VanDeynze, 9 ans
C.P. 205
Somerset, Man.
R0G 2L0

ATTENTION... ATTENTION! ! !

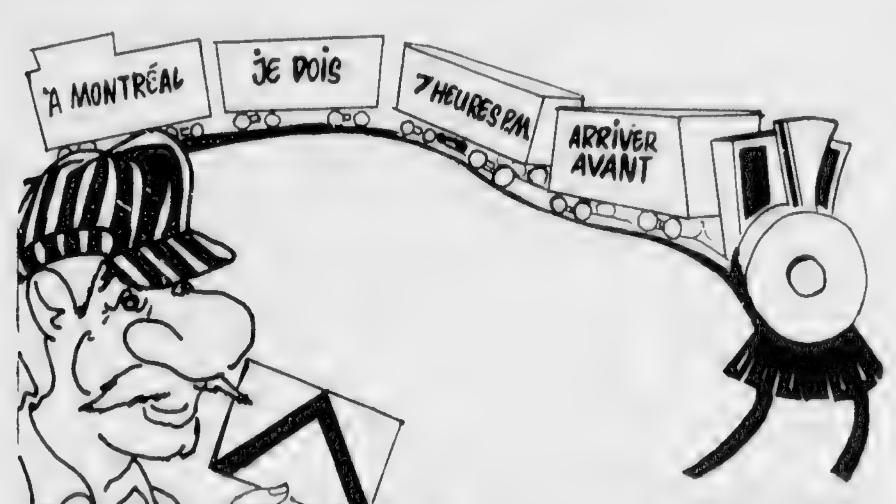
Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.

Ce train doit partir pour l'est du pays, mais le contrôleur du train est bien ennuyé. Les trains ont été MAL enlignés à la gare de triage Symington et il ne peut plus comprendre le message.

Peux-tu lui aider? Ecris le message correctement.

....



Savais-tu que les gares de triage Symington à Saint-Boniface, sont les plus importantes du monde?

Pour recevoir ta carte de membre remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ————————————

Adresse: ————————————

————————————

Code postal: ————————————

Ville: ————————————

Age: ———— **Grade:** ————

NÉCROLOGIE

M. Odilon HÉRY

Le 20 janvier 1976, à l'hôpital Saint-Boniface, est décédé, à l'âge de 7 1 ans, M. Odilon Héry, époux bien-aimé de Yvonne Héry (née Dubois) du 174, av. Bertrand, à Saint-Boniface.

Des prières suivies de la messe des funérailles, furent récitées à 10h a.m. le 22 janvier en la Cathédrale de Saint-Boniface. L'inhumation suivit dans le cimetière de Saint-Boniface.

Outre son épouse, M. Héry laisse dans le deuil une fille, Mme Don Sul (Adrienne) de Winnipeg; deux fils, Ronald de Portage-la-Prairie, et Adrien de Prince-Georges, C.-B., trois belles-filles, Mme R. Pelletier (Yolande) de Grande-Pointe, Mme E. Lambert (Lorraine) de Saint-Vital, Mme R. Laurin (Gertrude) d'Ile-des-Chênes, Manitoba; deux beaux-fils, Gérald Chouinard de Saint-Malo, et Jacques Chouinard d'Edmonton, Alberta; 15 petits-enfants; deux frères, Armand et Narcisse, tous deux de Saint-Malo. Il fut précédé dans la tombe par une soeur Fabiola Gosselin de Vancouver en 1975.

La Chapelle funéraire (Loewen) de Saint-Pierre était en charge des arrangements.



LA VÉRITÉ

Et je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts. Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs oeuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres.
(Ap. de Jean ch. 20, v. 12)

Feu M. l'abbé David ROY

Monsieur l'abbé David ROY est décédé subitement le 26 janvier à Sainte-Agathe après une courte maladie. Il rentrait de l'hôpital.

David Roy, âgé de 58 ans, est né le 6 février 1918 à Fisher Branch, Manitoba. Après ses études élémentaires à Hodgson et Aubigny, il fit son cours classique et sa philosophie au Collège de Saint-Boniface (1932-41). En 1941 il commence ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal, où il obtient sa licence en théologie. Il est ordonné prêtre par Monseigneur Georges Cabana le 17 juin 1945 à Aubigny.

David Roy exerça son ministère sacerdotal d'abord comme vicaire à Saint-Claude (1945-47), puis comme desservant de Morris (1947-49). En 1949 l'abbé Roy est nommé directeur diocésain de l'Action Catholique. De 1953 à 1959 il est vicaire économe de la paroisse de Prud'homme, en Saskatchewan. A son retour il est nommé curé de Saint-Malo (1959-67). Il fut ensuite curé de Saint-Jean-Baptiste (1967-74), puis de Sainte-Agathe.

M. l'abbé Roy était un membre très actif de la Société Historique de Saint-Boniface et fut un collaborateur très apprécié à la revue diocésaine "Les Cloches de Saint-Boniface".

Les funérailles auront lieu à Sainte-Agathe le 28 janvier à 19h30 et seront présidées par Monseigneur Raymond Roy, évêque de Saint-Paul, Alberta, et frère du défunt. L'inhumation se fera au cimetière de Sainte-Agathe, jeudi le 29 janvier.

M. l'abbé David Roy faisait partie de l'Association des trois messes du diocèse de Saint-Boniface et il était très fidèle à ses obligations. Nous voudrons bien, en conséquence, célébrer les trois messes habituelles pour le repos de son âme.

REMERCIEMENTS

Les familles Demers et Sabourin remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie soit par leur assistance aux prières et aux funérailles, offrandes de messes, envois de cartes de condoléances ou de toute autre façon à l'occasion du décès de M. Henri Demers. Un merci spécial à l'abbé Dionne qui célébra la messe des funérailles, aux servants de messe, aux lecteurs et à l'organiste. Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du personnel du Centre Hospitalier Taché et tous ceux qui ont contribué à lui rendre la vie heureuse durant ces dernières années.

REMERCIEMENTS

La famille de Mme Albertine Bissonnette désire remercier tous les parents et amis qui lui ont témoigné de la sympathie par offrandes de messes, assistance aux funérailles, etc. Un merci spécial à tous les membres de la chorale, à Monsieur le curé, Louis Morin, et aux dames du mouvement des Femmes chrétiennes pour leur dévouement.

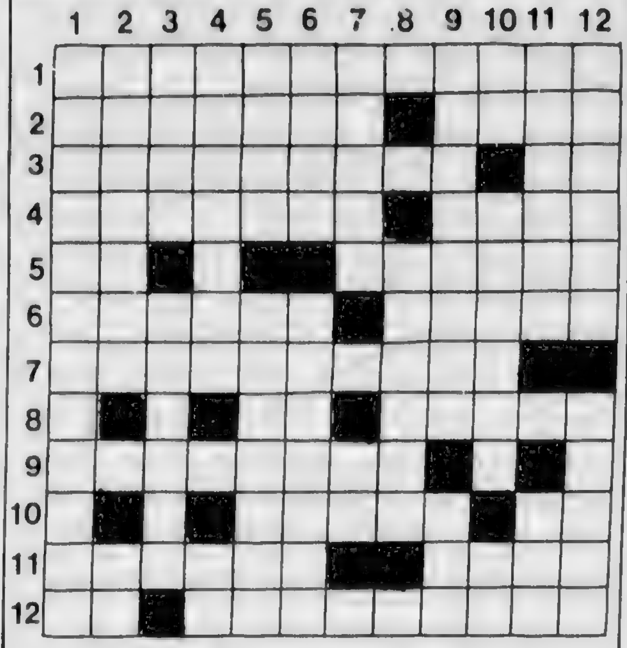
Au temps de la République Athénienne, Cléon, qui, malgré les invectives d'Aristophane, était homme d'esprit, reprochait aux membres des assemblées de devenir "des spectateurs de la parole et des auditeurs de l'action".

— André Tardieu, dans LA PROFESSION PARLEMENTAIRE.



Félicitations à M. et Mme Arthur Delorme de Saint-Boniface, qui célébraient leur 50e anniversaire de mariage le 20 janvier dernier à la salle Ritchot de Saint-Norbert, leur ancienne paroisse. Les jubilaires ont été favorisés d'une couronne de 10 enfants (tous présents à la fête), de 24 petits-enfants et d'une arrière-petite-fille.

Les mots croisés de LA LIBERTÉ



NO 12

HORIZONTALEMENT

1. Qui ont la grattelle (f.).
2. Rayera sur une liste. — Cerémonial.
3. Ensemble des circonstances qui font qu'une personne est bien telle personne déterminée (pl.) — Route rurale.
4. Ruse. — Rendre un.
5. Note de musique. Ville du Mexique.
6. Ville de Corse. Plarées.
7. Cousins des vers.
8. Astatine. — Rien.
9. Rendra nerveux.
10. Ecrivain allemand. - Praséodyme.
11. Le futur. — Irlande.
12. Conditionnel. Matière colorante rouge.

VERTICALEMENT

1. Ecriras hâtivement.
2. Relative au rayon. — Six.
3. Ville du Yemen. Importune.
4. Poubelle. — Sodium.
5. Récipients de laboratoire. Labeur.
6. La Discorde. — Pris contact avec le sol.
7. Liquide blanc secrété par des végétaux. - Radon.
8. Apportai.
9. Fille de Sainte Ursule. — Grande étendue d'eau.
10. Conditionnel. — Capitale des Bahamas. — Ricané.
11. Retire les tripes de. — Conifère.
12. Etreignis. — Fleuve de Laponie.

REPONSES AUX MOTS CROISES NO 12

HORIZONTALEMENT
1. GRATTELEUSES
2. RADIERA RITE
3. IDENTITES RR
4. FINESSE UNIR
5. FA XALAPA
6. OLETTA MISES
7. NEMERTIENS
8. AT NEANT
9. ENERVERA
10. ARNIM PR
11. AVENIR ERIN
12. SI ALIZARINE

VERTICALEMENT
1. GRIFFONNERAS
2. RADIALE VI
3. ADEN EMBETE
4. TINETTE NA
5. TETS TRAVAIL
6. ERIS ATTERRI
7. LATEX RN
8. AMENAI
9. URSULINE MER
10. SI NASSAU RI
11. ETRIPE PIN
12. SERRAS TORNE

L'ÉCOLE FRANÇAISE (suite)

dent un programme d'information par le ministère de l'éducation et par les commissions scolaires auprès de la population manitobaine quant aux prévisions légales et financière et autres qui gouvernent l'éducation française aux niveaux de la province et des divisions scolaires respectivement. De plus ces prévisions légales et financières ainsi que la réglementation qui s'ensuit devraient être évaluées, revues et révisées de façon périodique pour s'assurer qu'elles rencontrent les besoins courants.

Laval Cloutier, président

SOUS-MINISTRE ADJOINT (suite)

tériel relève du Cabinet de la province, et ce n'est que lorsque celui-ci aura devant lui des propositions précises de la part de Ben Hanuschak que l'on pourra parler de possibilité réelle d'avoir au Manitoba un sous-ministre adjoint responsable de l'éducation française.

Ensuite, dans le cas où le principe de la création du poste serait accepté, il faudra s'entendre sur un candidat.

Cela ne sera pas facile, si l'on en croit certaines rumeurs qui veulent que le ministre de l'Education ait déjà certains noms en tête pour pourvoir le poste, des noms de candidats que des gens directement concernés par l'avenir de l'éducation française au Manitoba ne semblent pas considérer comme acceptables. Dans quelle mesure le ministre — qui aura le dernier mot en ce qui concerne la nomination de ce sous-ministre adjoint — consultera-t-il les organisations généralement considérées comme représentatives de la communauté franco-manitobaine?

Tout devra être résolu sous peu. Le mandat d'Olivier Tremblay comme coordonnateur du Bureau de l'Education Française touche à sa fin, son contrat se terminant au mois de juin. Va-t-on le remplacer par un nouveau coordonnateur, par un sous-ministre adjoint, par les deux à la fois?

Pour assurer une transition sans heurts, les parties concernées répondront sans doute prochainement à ces questions.●

COOPRIX (suite)

jet de loi qui donnera au mouvement coopératif (section consommation), une loi distincte. "Nous allons retirer de la section des compagnies les coopératives."

Dans le secteur de l'habitation, M. Toupin a l'intention d'offrir au mouvement coopératif du Manitoba de participer avec lui à un programme de construction de maisons familiales pour revenus modiques.

"Je crois à la formule coopérative dans ce domaine, poursuit-il, à cause de la participation réelle du sociétaire. C'est le "Swet equity ownership", c'est-à-dire ou le sociétaire participe conjointement avec d'autres sociétaires; le financement est assuré par l'entremise du mouvement coopératif tandis que le gouvernement assure la garantie."●

QUAND ET COMMENT? (suite)

problème complexe qui sera résolu, affirme-t-il. Nous sommes donc en droit de nous demander "Quand et Comment?" et peut-être de douter de la diligence dont on se targue dans les milieux gouvernementaux. Que le problème des minorités francophones soit complexe n'est en fait que plagier les réflexions du Groupe de Travail et il n'est certainement pas utile de nous le rappeler.

Le texte, lui aussi, quoique ne satisfaisant pas les espérances que caressaient les communautés francophones hors Québec, n'a pas suscité une très grosse surprise. La réponse offerte par le Secrétariat d'Etat ressemble plus à une lamentation qu'à une proposition. Il n'y est fait état, en définitive, que des difficultés auxquelles devrait faire face le Secrétariat pour honorer les requêtes de la Fédération. Nous tenons cependant à préciser à Monsieur le Ministre qu'en fait de difficultés, les minorités francophones ont droit de préséance et qu'il ne s'agit non pas tant d'évoquer les problèmes administratifs engendrés par la mise en application des recommandations proposées que de résoudre ceux des minorités francophones. Et celles-ci, bien qu'énoncées très précisément dans le rapport "C'est le temps ou jamais" ne semblent pas faire partie des préoccupations majeures du Secrétariat d'Etat. A croire que nous-mêmes, l'Honorable H. Faulkner et ses fonctionnaires ne parlons plus le même langage, ce qui expliquerait cette incompréhension volontaire à laquelle il semble que nous soyons en butte.

Si affirmer que le problème sera résolu et ensuite disserter sur les complexités du processus administratif que cela implique ne constitue pas une réponse aux questions précises posées, cela, par contre, coincide parfaitement avec la politique poursuivie par le gouvernement fédéral: discuter le plus possible pour noyer le problème dans un verbiage sans portée effective et noyer avec lui la survivance des minorités francophones sans omettre, bien entendu, de s'attirer la sympathie de la population en mettant en exergue ses propres tracasseries. Cette tactique qui a fait ses preuves risque de ne plus porter de fruits, parce qu'éculée. Les sympathies soulevées initialement par l'affirmation d'une volonté gouvernementale de promouvoir le bilinguisme, ces sympathies s'essoufflent faute de manifestations concrètes de la part du gouvernement fédéral. Ce bilinguisme qui, au dire même du Secrétariat d'Etat, tire sa substance et sa raison d'être dans une présence constante et réelle des minorités francophones à l'extérieur du Québec, finit par devenir utopique et ne doit être en fait qu'une manoeuvre politique parmi tant d'autres. C'est cependant un argument qui coûte très cher et nous rejoignons en ce sens la foule de ses détracteurs avec cette seule différence que ce ne sont pas nous, les francophones hors Québec, qui profitons des générosités gouvernementales. En effet, des 300 millions de dollars engouffrés dans ce programme, celles-ci n'en ont vu que 3 millions. A qui donc profite le bilinguisme? Le programme serait-il une sorte d'autofinancement? Ces seuls chiffres apportent un peu plus de légitimité dans les revendications pour une plus juste répartition des fonds octroyés en vertu du bilinguisme. Avec l'injustice existante, il n'est point étonnant d'assister à l'extinction des minorités francophones. Pourtant, dans le contexte de la politique canadienne, nul et certainement pas le gouvernement fédéral ne saurait ignorer l'importance des minorités francophones. Mais encore faudrait-il que cette importance soit officiellement et sincèrement reconnue, d'une part, pour l'existence même de ces minorités et d'autre part pour l'existence d'une fédération qui verrait ses jours comptés si, à l'extérieur du Québec, rien ne saurait apporter la preuve de la présence des deux peuples fondateurs du Canada actuel. Et ce ne serait point trop présager de l'avenir de dire que le phénomène d'assimilation, conséquence directe d'un manque de soutien, déboucherait sur une désintégration définitive du pays.

A l'heure actuelle, la situation désastreuse des minorités francophones n'ajoute en rien à la consolidation d'une unité nationale qui s'effrite et nous sommes parfaitement bien placés pour en apporter la preuve. Il n'est donc que temps de réaffirmer publiquement la volonté de supporter les minorités francophones qui, malgré le désintérêt affiché par le Secrétariat d'Etat, restent présentes à l'extérieur du Québec mais qui, du fait de la politique de décentralisation du gouvernement fédéral, ne s'en trouvent, en définitive, qu'encore plus isolées. Si cette politique de décentralisation initiée après 1972 peut être valable dans certains domaines, elle s'avère être catastrophique pour la cause du bilinguisme. Au lieu de solidariser les communautés francophones minoritaires elle ne fait que les séparer, leur empêcher toute possibilité de communication et de collaboration. Et c'est au nom de ce grand principe que le Secrétariat d'Etat repousse la proposition du Groupe de Travail qui, sans pour cela se montrer rétrograde, voudrait revenir à la situation plus proche de celle existant avant 1972, situation qui se révèlerait, dans le domaine spécifique du bilinguisme, en accord avec une volonté sincère de voir un Canada bilingue. Qu'importe les directives gouvernementales si elles vont à l'encontre des besoins réels de la population. Les respecter, c'est ne plus avoir à Ottawa un organisme solide, une structure administrative unique qui seule gérerait les fonds destinés aux communautés francophones minoritaires, détiendrait un pouvoir réel de décision, de coordination, qui puisse percevoir, être sensible aux difficultés éprouvées par les minorités francophones et pallier à celles-ci plus rapidement et plus efficacement. A l'heure des restrictions budgétaires, il apparaît que c'est encore ces dernières qui font les frais d'une politique onéreuse de décentralisation; politique qui grève de façon consistante le budget attribué à un bilinguisme qui n'est en fait qu'institutionnel.



Hubert Gauthier, président de la Fédération des Francophones Hors Québec.

Ce même budget qui est resté inchangé depuis 1969 et en dépit du phénomène d'inflation auquel le pays doit faire face, n'est plus à la mesure des besoins des associations francophones qui, dans la répartition finale, finissent par être les parents pauvres bien que devant en être, logiquement, les bénéficiaires privilégiés. Face à l'incompréhension affichée par le Secrétariat d'Etat, fatiguée de quémander pour ne recevoir que des miettes, la Fédération des Francophones Hors Québec n'est-elle pas en droit de montrer quelque lassitude? Les discussions, les entrevues et les recommandations n'ont guère fait évoluer la situation. Nos questions trouvent des réponses évasives si ce n'est hors propos. C'est à croire que cette situation est intentionnellement entretenue par le Secrétariat d'Etat et fait partie d'une tactique politique qui, sans nul doute, doit servir ses intérêts. Les nôtres nous obligent à demander à nouveau au Secrétariat d'Etat ce qu'il envisage de faire vraiment pour la survie des minorités francophones. Qu'en est-il des recommandations faites par le Groupe de Travail? La Fédération ne saurait se satisfaire des réponses présentes de l'Honorable H. Faulkner, de la forme de dialogue instaurée par le Secrétariat d'Etat ni de la promesse d'une prise de position définitive pour le 31 mars 1976. Dans le climat actuel, en considérant les modalités avancées par l'Honorable H. Faulkner, la décision qui risque d'intervenir ne saurait guère être favorable aux communautés francophones minoritaires.

Ne serait-il pas préférable qu'un dialogue placé sous le signe de l'honnêteté, du sérieux et de la sincérité dont nous osons nous prévaloir puisse s'engager avant que la situation conflictuelle pressentie puisse s'instaurer.●

Le 7 mars
Réservez cette date; c'est le jour de l'assemblée annuelle de la S.F.M.



Saint-Eustache (suite)

prêtre que mon âme se forme et cause mon bonheur futur. Pourtant cet homme de Dieu ne parlait de vocations religieuses et sacerdotales qu'au prône le dimanche et si un moment favorable se présentait. Quant à ma mère, elle ne parlait jamais en mal du prêtre et savait le défendre. S'il se présentait de telles discussions, elle disait: "les boutons de soutanes sont difficiles à digérer". Tous en restaient bouche bée.

NOUVEL ÉTAT DE VIE

Chères années d'autrefois, je vous aime. C'est ce que je pourrais appeler "ma p'tite histoire" ou "quelques souvenirs personnels" en quelques lignes. Cette énumération fait l'éloge de belles âmes de "Chez-Nous" qui, par leurs paroles et leurs exemples, ont su m'inspirer un grand amour de Dieu. Aussi, la première fois que j'ai quitté le foyer paternel, c'était le 30 juillet 1953. J'avais dix-neuf ans. J'ai pris le train à Winnipeg et j'y montais pour la première fois effectuant quarante-deux heures de voyage et un trajet de mille quatre cent huit milles. Au jour des adieux, en la baisant, maman pleurait, mais à travers ses larmes, elle me disait: "Je pleure mais je suis contente quand même." J'arrivais à Rigaud, (Québec), le 1er août, jour de mon entrée au noviciat des Clercs de Saint-Viateur.

COMME C'ÉTAIT BEAU!

Il y a eu et il y a à Saint-Eustache des prêtres, des religieuses et des laïques qui ont su et qui savent certes aider à goûter l'essentiel, soit la vie surnaturelle. Considérons le travail qu'a fait M. Lucien Rivard, fervent propagandiste, au sujet des retraites fermées.

Un bon vieillard, un ancien commissaire d'écoles, était tout heureux de pouvoir me raconter ses souvenirs. Les grandes retraites paroissiales duraient une semaine, dit-il. Et il se le rappelle comme si c'était hier. Il a souvenance, qu'une année, l'ouverture de ces exercices a débuté le jour même de la solennité de la Fête-Dieu, et il y avait eu la procession solennelle du saint Sacrement à l'extérieur de l'église. Le reposoir, à l'entrée du couvent, était magnifique. Personne n'avait pu rester indifférent à ces belles décorations. Les cloches avaient sonné à toute volée! Le parcours était pavoisé de drapeaux et de banderoles, et Mlle Elizabeth Dingler, la servante de M. le curé, aidée de quelques syndics, avait confectionné une arcade de fleurs naturelles à l'entrée de la cour de l'église. Des fillettes, voilées de blanc, avaient semé des fleurs saisonnières sur le chemin. Les encensoirs fumants qui se balançaient, que vous avez balancés vous-même quelques années après, ajoute-t-il, devant le lourd ostensoir d'or, porté par M. l'abbé Gérard Gervais, aujourd'hui Mgr Gervais. Quand le défilé commençait, en ce temps-là, tous récitaient le chapelet à haute voix, les petits, même les trop petits pour marcher, étaient là. On oubliait ceux qui nous entouraient et la bannière que l'on portait pour penser à Celui à qui on rendait hommage.

Le dimanche 16 juin 1940, je m'en souviens bien, lors de la grande retraite paroissiale, prêchée par deux Pères Franciscains, j'avais été touché par leur grande et pieuse éloquence. Je n'oublierai jamais certains sermons qui ont été donnés sur la justice, sur la charité et sur la grandeur du sacerdoce.

(à suivre)

Spécialiste du cuir chevelu

Transports

agents d'immeubles

On demande

AIDE DEMANDÉE

On demande une personne bilingue, connaissant le domaine de l'Impôt sur le Revenu, pour travailler à Saint-Boniface jusqu'au 30 avril prochain. Un cours de formation sera donné à la personne choisie.

AU TÉLÉPHONE: 888-8990

Avis

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU GÉRALD LIONEL BURGOYNE du village de Saint-Claude, au Manitoba, à sa retraite, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 23e jour de février, A.D. 1976.

DATE à Winnipeg, au Manitoba, ce 20e jour de janvier, A.D. 1976.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.



À vendre

Chevrolet Impala 1967 en très bon état. Composez 269-2825.

À louer

À SOUS LOUER pour le 1er février, grand logis de 1 chambre à coucher non meublé donnant sur l'av. River. Composer 957-0000 de 9h à 5 heures; 453-7859 après 5 heures.
42-226-42 C

Logis de 2 pièces meublées. Pour jeune fille ou dame. S'adresser à 457, rue Jeanne d'Arc, St-Boniface.
40-203-JNO

Logis 3 pièces. Entrée privée, partiellement meublé, stationnement. Près Taché et Provencher. Pas de fumeurs ni buveurs mais personnes propres, fiables et tranquilles. Libre 1er avril. 233-1844 (sonner 10 à 12 coups s.v.p.).
40-208-1 C

Logis meublé "bachelor suite" au 565 Des Meurons. Composer: 253-0046.
41-219-JNO

Unités de logement de 2, 3 et 4 chambres à coucher à louer dès juin ou juillet 1976. Renseignez-vous dès maintenant au Village Canadien Coop Ltée, angle des rues Vista et St. Mary's - Tél.: 253-4539 (Claude Gagné).
38-182-JNO

Grand logis de 1 chambre à coucher meublé. Services publics, buanderie et stationnement inclus dans loyer. $150.00 par mois. Dans région du Parc Windsor. Appeler John au 334-2873 de 9h a.m. à 10h p.m. tous les jours.
41-218-JNO

personnel

ON DEMANDE
Tapissier "upholsterer" avec amplement d'expérience. Emploi à plein temps. Salaire supérieur. Excellente condition de travail. Appelez Philip Weiss au 947-1878 — le soir 338-0779.
42-222-JNO

ON DEMANDE
Tailleur et dessinateur de patrons en tapisserie "upholstery" complètement qualifié et avec une certaine expérience dans la production. Excellente condition de travail. Appelez Philip Weiss au 947-1878 — le soir 338-0779.
42-221-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.
34-368-JNO

BEAU MONSIEUR - 6 pieds - yeux bleus - cheveux bruns - 230 livres. Désire rencontrer dame bilingue de langue française - âge: 37 - 45. But: mariage. Veuillez répondre en anglais seulement en indiquant votre adresse au complet à: Boîte 211, La Liberté, C.P. 96, St-Boniface, Man.
41-211-44 P

ON DESIRE - garder enfant de la naissance à 4 ans, du lundi au vendredi dans le district de Meadowood à St-Vital. Tél.: 247-4865.
40-204-JNO

ON DÉSIRE - garder enfant de la naissance à 4 ans, du lundi au vendredi dans le district de Meadowood à St-Vital. Tél.: 257-4865.
40-204-JNO

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SOCIÉTÉ FRANCO MANITOBAINE

LE 7 MARS

"Ton organisation et le Manitoba français"

CETTE ANNÉE: Rassemblement des membres de douze organisations.

POURQUOI? Une prise de conscience des rôles essentiels qu'ont à jouer nos organisations dans l'épanouissement de la vie communautaire française au Manitoba.

SFM vous La informe

NE MANQUEZ PAS VOTRE CHANCE!!!

Le conseil régional de la S.F.M. de Saint-Vital organise une série de cours qui seront offerts à l'endroit suivant:
Salle Paroissiale de Saint-Eugène
1,009, chemin Sainte-Marie
Saint-Vital

VOICI LES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE CHACUN:

LE LUNDI SOIR — de 8h00 - 10h00 p.m., débutant le 9 février:
MACRAMÉ — Raymonde Desrochers ....8 sessions de deux heures — $12.00
(253-2195)

TRICOT — Rolande Gauthier ....8 sessions de deux heures — $12.00

LE MERCREDI SOIR — de 8h00 - 10h00 p.m., débutant le 11 février
CROCHET — Estelle Gauthier ....8 sessions de deux heures — $12.00
(247-2516)

LE MERCREDI SOIR — de 8h00 - 9h00 p.m., débutant le 11 février:
CULTURE PHYSIQUE — Jeanne Mercier ....8 sessions de une heure — $10.00
(257-1589)

Tous ceux qui sont intéressés, veuillez vous inscrire le lundi, 2 février de 8h00 - 9h00 p.m., à la salle paroissiale de Saint-Eugène.

Pour plus de renseignements, communiquez avec les personnes de ressources.

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL 6 MARS???

RÉUNION DES ORGANISATIONS

Le 20 janvier l'exécutif de la S.F.M. a convoqué une réunion de représentants des exécutifs de douze organisations franco-manitobaines.

LE BUT: exposer l'orientation que l'on veut donner à l'assemblée annuelle. La grande majorité de ces représentants d'organismes ont trouvé que le temps était propice et ont accepté la formule de ralliement des organisations. Il nous fait plaisir de vous communiquer le nom des organisations qui ont démontré un intérêt à cette formule et qui ont accepté de participer à un effort spécial vers l'unité.

— Ligue des Femmes Catholiques
— Association des Commissaires d'Ecoles
— Educateurs Franco-Manitobains
— Scouts
— Guides
— Club d'Age d'Or
— Comites culturels
— Comités de parents
— Conseil Jeunesse Provincial

*** S'UNIR POUR S'ÉPANOUIR ***

ATTENTION

à toutes les équipes inscrites au

BONSPIEL PROVINCIAL



de la francophonie!

Voici tous les détails pour vous rafraîchir la mémoire au sujet de cette fin de semaine inoubliable dans votre vie de francophone!!

1 - L'inscription de $20.00 par équipe devrait déjà être remise au au bureau de la S.F.M.
Si vous ne l'avez pas encore payée, dépêchez-vous de le faire!

2 - Au moins une femme devrait faire partie de chaque équipe.

3 - Les parties commenceront à temps — l'équipe en retard sera pénalisée. Les heures des parties vous seront communiquées.

4 - Si vous désirez du logement dans les familles pour cette fin de semaine, s.v.p., nous avertir immédiatement.

5 - Pour ajouter à l'atmosphère de détente, de plaisir, il y aura le samedi soir, pour les participants: Souper et Soirée animée par Noël Joyal (entrée gratuite); pour les non-participants: soirée seulement au coût de $1.50 par personne. — Bienvenue à tous.

6 - En participant au Bonspiel, vous devenez membre de la S.F.M.

Si vous voulez encore plus de renseignements sur le Bonspiel, communiquez avec Louise à la S.F.M. au 233-4915.

Un défi et du plaisir vous attendent donc les 6, 7 et 8 février prochain à Notre-Dame-de-Lourdes.